



RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS	Page 3
LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	Page 13
LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES	Page 18
LA COLLECTE DU VERRE	Page 25
LA COLLECTE DES BIODECHETS	Page 28
LA COLLECTE EN DECHETTERIE	Page 30
LA COLLECTE DU TEXTILE	Page 36
COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES	Page 38
PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Page 40
INDICATEURS FINANCIERS	Page 58
MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	Page 66
ANNEXE 1 : Projet SLGDO	Page 67
ANNEXE 2 : Revue de Presse	Page 79

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 583 habitants (population municipale N+1 au 1^{er} janvier 2020)** sur un territoire de **1 237 km² (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 618
2018	27 606
2019	27 583

Selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2019, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 583 habitants au lieu de 27 606 habitants (en 2018) **soit une baisse de 0,08 %**. En 10 ans la population a baissé de 2,82 %.

La population est composée de 13 052 foyers (INSEE 2016) composés de 2,1 personnes en moyenne.

12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.

15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (36 % a 60 ans et plus).

Enfin, on observe globalement une tendance à l'augmentation de la population dans les communes situées autour d'Ambert et proche de la Dore, et une baisse de population sur les communes excentrées.

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire ce qui fait que ALF est classée en typologie « Autres touristiques ».

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Ces observations et évolutions ont des conséquences sur les activités de collecte des déchets.

Contexte réglementaire NATIONAL

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hierarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

LOI ANTIGASPILLAGE 2020

Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).

ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.

PLP / CODEC : réduction de - 7 % et – 10% d'ici 2020

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le SIVOM d'Ambert en a signé un en 2011 en partenariat avec l'ADEME afin de réduire de 7% sur 5 ans les déchets sur le territoire. Cet objectif a été atteint fin 2016.

A partir du 1^{er} janvier 2018, Ambert Livradois Forez s'est engagé conjointement avec le VALTOM dans un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) afin de réduire les déchets de 10% d'ici 2020 par rapport à l'année 2010.

Ce CODEC, à destination des collectivités à compétence déchets ou développement économique répond à 3 axes :

- Animer un projet et mobiliser des acteurs,
- Développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

DECRET 5 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...)** de trier à la source 5 flux de déchets, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton,
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,

Un point spécifique est porté aux déchets de papiers de bureau.

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2022 et 100% plastiques recyclés d'ici 2030

Actuellement seul un quart des emballages plastique mis sur le marché est recyclé. A l'horizon 2022, les consignes de tri des emballages plastiques doivent être étendues à tous les plastiques ce qui va induire une extension des consignes de tri et une adaptation des centres de tri qui doivent augmenter leur capacité pour traiter le volume supplémentaire.

D'ici 2030, 100% des plastiques devront être recyclés.

Par une délibération en date du 5 décembre 2018, le Conseil Communautaire d'ALF s'est engagé à mettre en place l'extension des consignes de tri à partir du 1/1/2021.

Les conditions techniques et économiques fixées par CITEO (éco organisme en charge du recyclage des emballages ménagers) pour passer à l'extension des consignes de tri font que le traitement des emballages ménagers ne pourra plus être réalisé par le centre de tri local (CLAUSTRE ENVIRONNEMENT).

Le VALTOM (en charge du traitement des déchets) va donc lancer dès 2019 un appel d'offres départemental afin d'identifier un nouveau prestataire de tri qui aura en charge le traitement (tri) de l'ensemble des emballages ménagers du territoire VALTOM.

25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener en 2019 et 2020 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude pourra aussi montrer des pistes techniques et économiques de modernisation du service d'enlèvement des déchets et de son financement.

Loi de finances 2019

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.

Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale VOIR ANNEXE 2.



Organisation du service 2019 :

Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
 - Ordures ménagères : 16 agents
 - Tri : 3.5 agents
 - 6 roues : 2.5 agents
 - Atelier mécanique : 2 agents
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 4 agents
- Traitement (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 agents
- Encadrement du service : 3 agents

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main.

En 2019, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été 33 000 euros (45 000 en 2017, 36 000 en 2018).

Matériel roulant :

- 10 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 fourgon utilitaire diesel.
- 1 véhicule léger utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique
- 1 Nissan e-NV 200 7 places électrique
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts » (livré en décembre 2019)
- 1 vélo électrique
- + de 10 000 bacs roulants (jaunes et verts).

409 107 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2019 (260 000 km pour les bennes à ordures et 93 000 km pour les camions amplirolls des déchetteries).

175 700 litres de gazole consommés en 2019

Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe
Stockage	Régie directe
Quai de transfert	Régie directe
Transport de déchets	Prestation privée
Tri	Prestation privée

Chiffres globaux liés aux déchets :

En tonnes	2010	2017	2018	2019
Déchets valorisés (recyclage, valorisation énergétique) Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchèterie hors encombrants)	5 650	10 888	11 940	12 086
Déchets non valorisés* (mis en décharge)	9 562	3 551	3 350	3 252
TOTAL	15 212	14 439	15 290	15 338
Taux de valorisation (énergétique et matière)	37%	75 %	78 %	79 %
Taux de valorisation matière (= recyclage)	NC	42.8 %	45 %	49.3 %

* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les encombrants

Traitement (ISDND) :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA.

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
 - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
 - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

Fin 2019, des travaux ont repris afin de préparer le site (couverture finale des anciens casiers, et aplanissement) au futur projet photovoltaïque (voir ci-dessous) et permettre l'exploitation de la 2^{ème} partie du casier en exploitation.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets.

Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif).

Le permis de construire a été accepté le 24/12/2018.

L'emprise au sol de l'installation sera de 2,5 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 2 525 MWh/an.

La Commission de Régulation de l'Énergie a validé le projet durant l'été 2019.

Les travaux devraient débuter à l'automne/hiver 2020, pour une mise en service à mi-2021.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le quai de transfert devra accueillir la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

L'année 2020 devra permettre de choisir les solutions techniques adéquates pour la gestion de cette nouvelle activité.

Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.

INCIDENT :

Le 8 août 2019, un incendie s'est déclaré sur l'ISDND en fin de journée. La présence de l'agent de déchetterie sur la déchetterie a permis une réactivité très rapide. La cause n'a pas pu être définie et aucuns dégâts sont à déplorer grâce notamment à la couverture en argile des bords du casier réalisée à l'avancement de la montée des déchets.

TABLEAU des APPORTS de Déchets à l'ISDND d'Ambert :

	TONNAGE	APPORTEURS
ENCOMBRANTS	1 225	Particuliers du territoire ALF via les déchetteries
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX	14	
TERRE, CAILLOUX	1 230	Déchetteries, OGF
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES	6 988	Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa
DECHETS D'ASSAINISSEMENT	130	Unifrax, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION	0	Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE	927	Praxy Issoire
DECHETS D'ESPACES VERTS	1 467	Communes et paysagistes
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE	110	Unifrax, ALARA Dépollution, particuliers, ville de Thiers
AMIANTE (= AES et amiante)	6	
Tonnage Total reçu sur l'ISDND	12 097	

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
 - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1). Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).
Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de manière hebdomadaire (C1) ou une fois tous les 15 jours (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- 31 tournées de collecte à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur, sauf 2 tournées qui ont 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) entre 5 h et 12h.

En moyenne, les tournées font 114 km (35 km la plus courte à 145 km la plus longue) et collectent 3.9 tonnes.

178 000 kilomètres parcourus en 2019 pour collecter les ordures ménagères.

- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères**. Ce morcellement génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.

Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- **Coût de collecte** : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 196 euros HT/tonne. Ce montant est très élevé et s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.
Chaque camion parcourt en moyenne 30 kilomètres pour collecter une tonne d'ordures ménagères soit 35 kg par kilomètre parcouru !
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA (coût de transfert/transport : 11.43 HT/tonne).

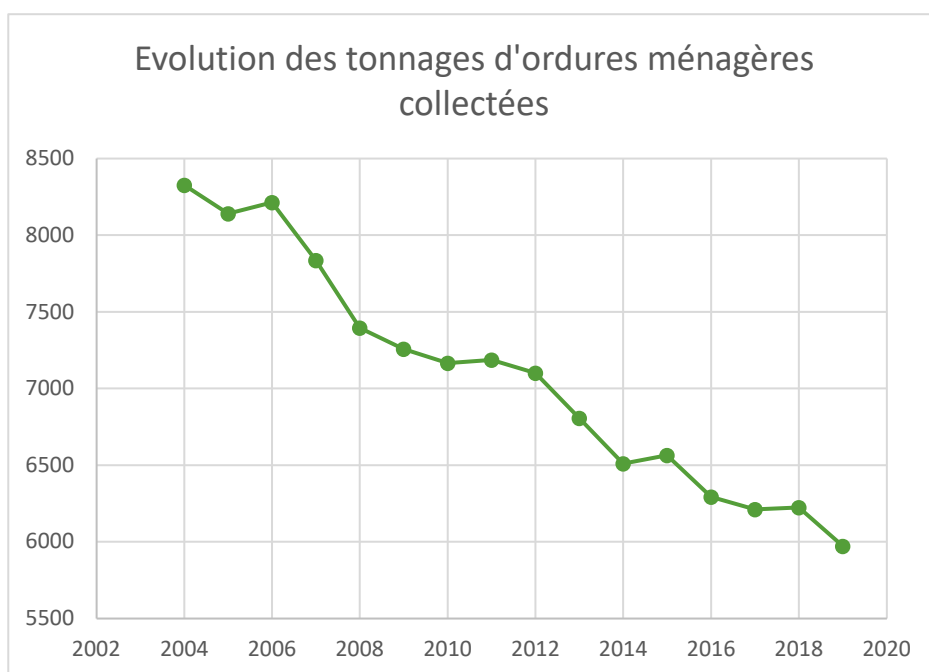
Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2017	2018	2019
Ordures ménagères collectées	7 166 254 kg/hab	6 211 224 kg/hab	6 223 225 kg/hab	5 971 216 kg/hab

Soit une baisse de 4 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2018 et 2019. Entre 2010 et 2019, la baisse est de 16,7% ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction et des objectifs fixés avec l'ADEME.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ 261 kg/hab/an.

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%
2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %
2019	5 971	- 4%



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

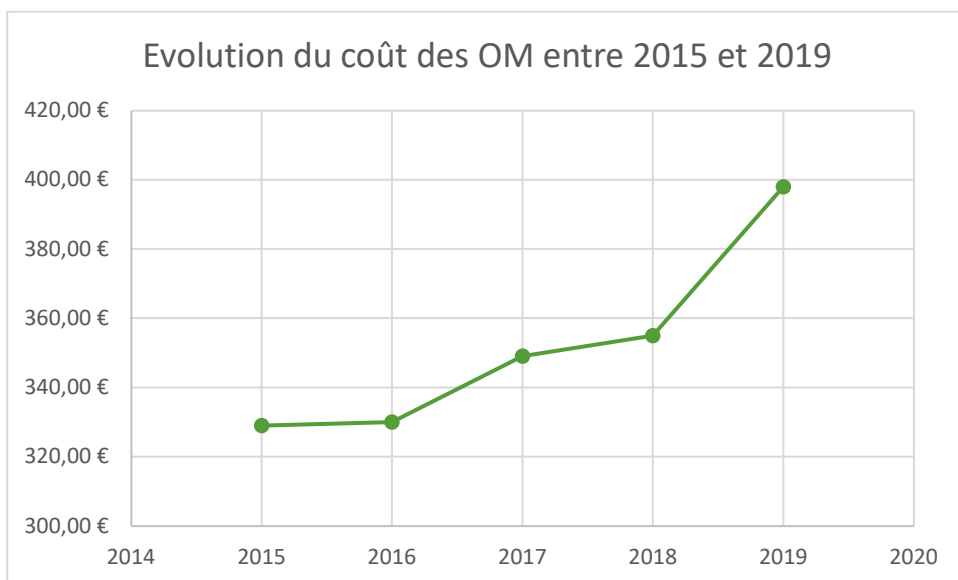
- 197 euros à collecter,
- 11 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 144 euros à traiter à VERNEA,
- Autres petits coûts et recettes



COUT Total tonne OM = 398 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **86 euros HT /an/hab.**

Année	Coût
2015	329,00 €
2016	330,00 €
2017	349,00 €
2018	355,00 €
2019	398,00 €



Le coût des Ordures Ménagères non recyclables ne fait qu'augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l'Etat (de 3 euros/tonne en 2019 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).

Objectifs / Projets :

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux et internationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. Il ressort de l'analyse les éléments suivants concernant la composition de nos ordures ménagères :

- Seules 30 % des ordures ménagères incinérées en 2019 sont de « vraies ordures ménagères non recyclables »
- 70 % du contenu de la poubelle ordures ménagères « moyenne » ALF est recyclable, en voici la composition :

Les putrescibles :

24,7% de putrescible	56 kg/hab./an	1 545 tonnes/an
----------------------	---------------	-----------------

Les papiers :

12,0% de papier	27 kg/hab./an	752 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Les textiles :

5,2% de textile	12 kg/hab./an	323 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Emballages en verre :

3,5% de verre	8 kg/hab./an	221 tonnes/an
---------------	--------------	---------------

La collecte sélective :

10,1% de CS	23 kg/hab./an	635 tonnes/an
-------------	---------------	---------------

Extension des consignes de de tri :

13,1% de ECT	30 kg/hab./an	822 tonnes/an
--------------	---------------	---------------

Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :

1,6% carton déchèterie	4 kg/hab./an	102 tonnes/an
------------------------	--------------	---------------

- Le passage à l'extension des consignes de tri sera effectif dans le courant de l'année 2021. Cette évolution de la collecte du tri sélectif « 100% des emballages au bac jaune » permettra de détourner du bac d'ordures ménagères vers le bac jaune, tous les déchets plastiques aujourd'hui non recyclables (films, pots, barquettes). C'est un enjeu d'environ 800 tonnes par an !

- La politique de gestion des ORDURES MENAGERES va donc continuer de s'orienter sur :
 - Faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers.
Pour cela, un nouveau règlement de collecte, prévoyant des moyens coercitifs, sera proposé à la validation du Conseil Communautaire en 2020 afin de rappeler et obliger à la réalisation du tri sélectif par tous !
D'ici la mise en application du nouveau règlement de collecte, des analyses du contenu des poubelles ordures ménagères seront menées, afin d'identifier des non trieurs, et un courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif leur sera envoyé.

 - Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (31% du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODÉCHETS applicable au 1/1/2025).
Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).
Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques a été établi en 2019 et sera mis en application dès le 1/1/20 pour 5 ans. Voir annexe 1

- Fin 2018, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour la mise en place d'une tarification incitative. Le bureau d'étude AJBD a rendu fin 2019 les conclusions de la phase 1 qui consistait à analyser la situation actuelle du service de Gestion des Déchets. Durant le premier semestre 2020, l'analyse de 3 scénarios (phase 2) sera présentée, et ces scénarios pourront être mis à la décision du conseil communautaire à l'automne.
Les conclusions de cette étude (phase 3 : analyse fine du scénario choisi) seront rendues fin 2020, et montreront :
 - l'opportunité ou non de s'engager dans une réforme du financement du service, qui amène à plus de tri et moins de déchets produits,
 - la nécessité de s'engager dans une optimisation/refonte de la collecte des déchets.

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs et sacs JAUNES.
- La collecte s'organise comme suit :
 - les habitants de 13 gros bourgs (10 500 habitants environ au total) bénéficient d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1) ou 1 fois tous les 15 jours (C0.5). Chaque habitant de ces bourgs peut récupérer gratuitement des sacs jaunes en mairie ou en déchetterie.
Les sacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des autres bourgs et des villages excentrés des bourgs (17 000 habitants environ) bénéficient d'une collecte en POINT d'APPORT VOLONTAIRE de manière hebdomadaire (C1) ou bimensuel (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
- 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- 1 549 bacs jaunes sont disséminés dans les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, pour récupérer les emballages recyclables.

BILAN POINTS TRI au 1/1/20			
Type Point TRI	Nombre Point TRI	Colonnes à verre	Bacs jaunes
PAV Village	435	2236	819
PAV Bourg	96	71	248
PAV Bourg (pour stocker sacs de tri)	90	26	171
PAV Service Public	60	5	145
PAV Association	3	0	4
Commerce / Professionnel	134	4	162
BILAN	818	342	1 549

- 7 tournées de collecte à 1 agent (chauffeur/ripeur)
3 tournées à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur)
2 tournées à 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) soit entre 5h et 12h soit entre 12h et 19h.

En moyenne les tournées de tri sélectif :

- Parcourent 143 km,
- Collectent 2.5 tonnes d'emballages/papiers,
- Soit 18 kg/km parcouru.

80 000 kilomètres parcourus chaque année pour collecter les emballages recyclables.

- Outre les 58 bourgs des communes, les déchetteries, certains commerçants et établissements publics (écoles, collèges, lycées, administrations, ...) **ce sont un peu plus de 400 villages/hameaux qui sont desservis par un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les emballages recyclables.**

L'objectif fixé est d'équiper environ 1 village sur 3 en bacs jaunes, en partant du principe qu'il est souhaitable d'avoir au moins 15 habitants à l'année dans le village.

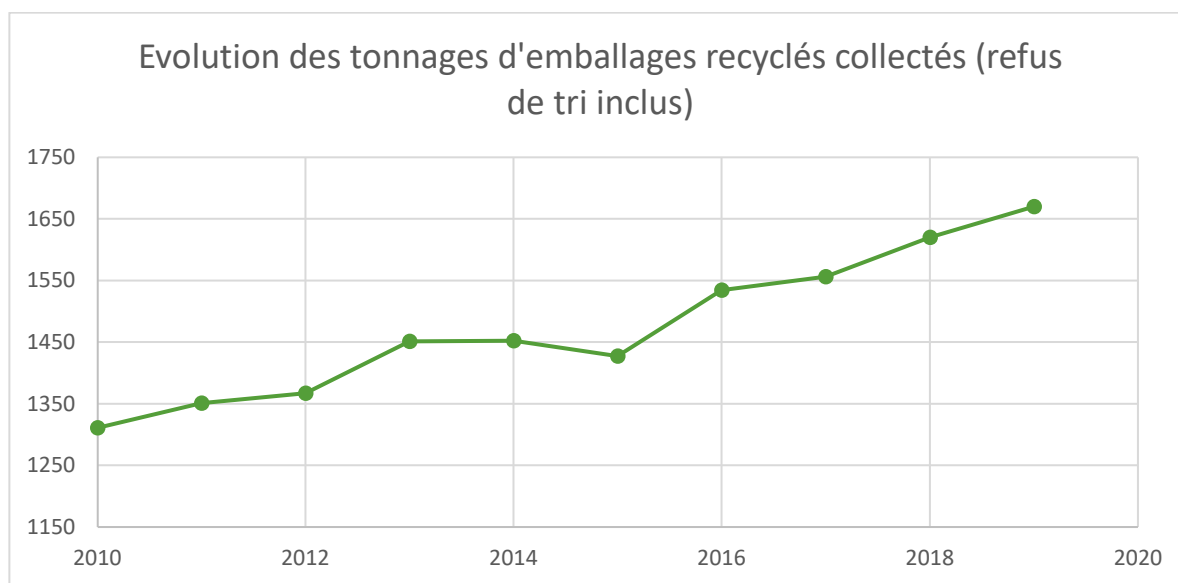
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 174 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au Centre de Tri privé CLAUSTRE ENVIRONNEMENT situé à Marsac en Livradois. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	PAPREC	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY

Résultats / tonnages :

<i>En tonnes</i>	2010	2017	2018	2019
Emballages recyclables collectés	1 311	1 556	1 620	1 670
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	56 kg/hab	59 kg/hab	60,5 kg/hab

Soit une augmentation de 3,1 % des tonnages de TRI collectés entre 2018 et 2019. Depuis 2010 le tri a augmenté de 27,4 % ce qui est un résultat tout à fait conforme aux attentes, mais encore insuffisant.



Il reste encore 54 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !

Nous recyclons donc seulement 1 emballage sur 2 !

La moyenne nationale d'emballages recyclables triés est de 50 kg par an et par habitant (avec les refus) sur les 104 kg/an/hab d'emballages produits (source ademe).

Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent surtout par des erreurs sur les déchets plastiques car tous les EMBALLAGES plastiques ne se recyclent pas pour l'instant (ce qui ne sera plus le cas avec l'Extension des consignes de Tri). Les autres erreurs concernent la présence de textile, petits déchets trop petits pour être recyclés, des gros objets en plastiques (caissettes, jouets, ...), de la ferrailles, ... qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance.

Nous constatons aussi des erreurs, qui sont réellement de l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ...

Le taux de refus observé sur notre territoire a augmenté et se situe à un niveau « moyen » (16,9 % en 2019), là où certaines collectivités observent des taux supérieurs à 20% (et pour certaines plus de 30%). **On note cependant une forte hausse de celui-ci entre 2018 et 2019, il a presque doublé.**

Ce phénomène s'explique :

- pour partie par une hausse des erreurs de tri « involontaires » liées au fait que l'Extension des Consignes de Tri a été mise en place ailleurs en France, et par une hausse des comportements inciviques.
- pour partie par une modification des pratiques au centre de tri. Auparavant, les refus de tri faisaient l'objet d'un « sur tri ». Les déchets « sur triés » étaient alors pesés (exclus de nos refus de tri) et dirigés dans d'autres filières de recyclage. Ce n'est plus le cas depuis mi 2019, ce qui justifie en partie cette hausse. Cependant, il faut considérer le chiffre 2019 comme le réel taux de refus (le taux de refus présenté les années précédentes était sous-estimé).

Jeu des bouteilles plastiques :

Le VALTOM a lancé fin 2018 un jeu sur le tri des bouteilles plastiques afin de sensibiliser les usagers et les inciter à trier grâce aux lots mis en jeu. Face au succès rencontré, la communauté de communes a décidé de reconduire ce jeu fin d'année 2019.

Le jeu consistait à glisser un papier dans les bouteilles avec ses coordonnées.

Cette année encore le succès a été au rendez-vous puisque ce sont 100 600 bouteilles qui ont été collectées et triées. 2 343 bouteilles contenaient un bulletin de participation soit 1 bouteille sur 42 (contre une bouteille sur 85 l'année précédente).

3 gagnants ont été tirés au sort et ce sont vu remettre chacun 300€ en bons d'achat dans les commerces adhérents à Cité commerce lors de la cérémonie des vœux du président en janvier 2020 à Thiolières.

JEU CONCOURS
**Je trie, tu tries...
 Alors jouons !**

**PLUS VOUS TRIEZ, PLUS VOUS
 AVEZ DE CHANCE DE GAGNER !**

Du 1^{er} au 9 Décembre 2019

**TENTEZ VOTRE CHANCE ET REMPORTEZ
 3 CHÈQUES CADEAUX D'UNE VALEUR DE
 300 €**

INSCRIVEZ lisiblement votre nom, prénom,
 adresse complète, numéro de téléphone
 et e-mail sur papier libre.

ROULEZ ET INSÉREZ le dans une bouteille
 en plastique transparent.

DÉPOSEZ la bouteille dans
 un sac de tri ou bac jaune présenté
 à la collecte ou en déchèterie.

PLUS D'INFORMATIONS SUR :
www.ambertlivradoisforez.fr



AMBERT LIVRADOIS FOREZ
 Clautre Environnement
 achetez en livradois crez.fr
 CITEO Commerce



Modifications de collecte 2019 :

Contrat d'objectif CITEO :

Comme toutes les collectivités adhérentes au VALTOM, Ambert Livradois Forez a contractualisé avec CITEO un **contrat d'objectifs** qui contraint la collectivité à l'atteinte de résultats pour pouvoir obtenir les soutiens financiers CITEO.

Voici les 3 critères fixés par CITEO :

- 1- Critère 1 « Performances » (37 000 euros) : Hausse des tonnages de l'année N par rapport aux tonnages 2016
- 2- Critère 2 « Réalisation d'un plan d'actions annuelles pour le tri » (37 000 euros)
- 3- Critère 3 « Engagement pour passer à l'extension des consignes de tri » (37 000 euros)

En 2019, nous avons obtenu le versement des soutiens des 3 critères au titre de l'année 2018.

Afin de répondre au critère 2, ALF a réalisé en 2019 :

* **Remplacement de 288 bacs bleus** sur les 303 encore existants sur le territoire par des bacs jaunes (pour 50% nous n'avons remplacé que le couvercle).

* Ajout de points tri : En 2019 **nous avons installés 8 points de tri supplémentaires et équipés 30 professionnels d'un bac jaune**. Quelques PAV sont encore en projet d'installation (en attente des communes). On s'aperçoit que la densification du réseau de bacs de tri dans les villages génère de fortes hausses des tonnages collectés (1 nouveau point de collecte = 1 tonne par an). Ces nouvelles installations de bacs jaunes ont pu se faire sans générer de coûts de collecte majeurs supplémentaires. Il n'est aujourd'hui plus possible, et pas « efficient » d'installer un trop grand nombre de points tri supplémentaires.

* Action décret 5 flux (voir ci-dessous)

Aides aux entreprises (et autres) à l'application du décret 5 flux :

Depuis mars 2016, le décret 5 flux oblige les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations,) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois afin de favoriser la valorisation de ces matières.

Ce décret n'est pas doté de moyens coercitifs, il est donc peu appliqué. Par ailleurs, beaucoup d'entreprises ne sont pas informées de ces obligations. Pour ces raisons, ALF a engagé en 2019 un gros travail d'information et de sensibilisation :

- Professionnels : Un courrier d'information a été envoyé à presque 610 entreprises. 365 professionnels ont été rencontrés sur l'année par rapport à l'obligation 5 flux. Une petite minorité ne triaient pas leurs déchets (12) et 36 ont demandé à être doté d'un bac jaune.
- Associations : un courrier a été adressé aux 680 associations du territoire ALF. Les consignes de tri et une information sur le prêt des gobelets réutilisables ont été jointes.
- Salle des fêtes : un mail et un courrier d'information ont été envoyés aux 58 communes du territoire pour la mise en place systématique du tri lors des locations de salles. 9 communes ont répondu pour avoir les consignes de tri, de l'affichage et des sacs jaunes de plus grande capacité.

Adaptation de la collecte à l'Extension des Consignes de tri :

Début 2019, le cabinet GIRUS a réalisé une étude (2341 euros) pour mesurer l'impact de la future extension des consignes de tri sur le service de collecte.

Une analyse fine des hausses de tonnages a donc été menée, et nous a permis de mesurer commune par commune les adaptations à réaliser dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri.

Il ressort de cette étude les résultats suivants :

- 33 points de collecte sont d'ores et déjà à adapter car débordants à l'année,
- 96 points de collecte sont à adapter car débordant chaque été,
- 35 points de collecte supplémentaire sont à installer afin d'atteindre les règles de dotation définies (26 litres de stockage tri par semaine et par habitant, 1 point tri pour 3 villages). 25 communes sont concernées.

Des contacts ont été pris avec les communes pour ajouter les points tri supplémentaires, ou adapter certains points existants.

Le passage à l'extension des consignes de tri présente beaucoup d'incertitudes quant aux hausses de volumes à collecter :

- Le flux représente environ 30% en volume supplémentaire par rapport aux emballages traditionnels,
- Une partie de ce flux se trouve déjà dans les bacs jaunes et est aujourd'hui traitée comme refus de tri, mais sous quelle proportion ?

- Il pourra être nécessaire de créer une voire deux tournées de collecte supplémentaire (à effectif constant) en 2021.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de TRI à collecter coûte donc :

- 174 euros à collecter,
- 191 euros à trier/séparer les déchets,
- 58 euros gains pour la revente des matériaux,
- 210 euros de soutiens de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres petits coûts
- **COÛT TOTAL tonne TRI = 154 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d'emballages par habitant, on peut en déduire que les emballages recyclables coûtent **9.3 euros HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

La politique de gestion des EMBALLAGES RECYCLABLES va donc s'orienter, dans le cadre du contrat d'objectif CITEO, et de la future Extension des Consignes de tri, sur :

- La réalisation systématique du tri des emballages recyclables. Pour ce faire, de la communication de proximité en porte à porte sera engagée et poursuivie pour les secteurs « moins trieurs ».
- Identifier les points tri au remplissage trop faible et intervenir en porte à porte.
- Identifier les points tri en sur remplissage pour adapter la fréquence ou le volume.
- Ajouter des bacs jaunes pour qu'ils accueillent les sacs jaunes dans les bourgs concernés afin de faciliter le travail des rippeurs.
- Identification d'usager non-trieur et leur envoyer des courriers de dernier rappel sur le caractère obligatoire du tri (objectif 400 courriers en 2020).
- Reconduire le jeu/concours du tri des bouteilles plastiques.
- Finir la rédaction et adopter le règlement de collecte en 2020. Celui-ci prévoira des moyens coercitifs pour obliger les usagers à trier et sanctionner les usagers qui polluent le tri.
- Préparation de l'extension des consignes de tri pour 2021 (extension à TOUS les emballages plastiques, pots de yaourts, ...). Pour cela, nous allons préparer dès 2020 :
 - Les adaptations nécessaires à l'organisation de la collecte :
 - Mise en place de bacs supplémentaires,
 - Création/modification de tournées le cas échéant,
 - Finir le remplacement des bacs bleus
 - Le plan de communication 2020/2021.

LA COLLECTE DU VERRE

Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m³.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 364 colonnes à verre sont réparties sur 345 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 80 habitants**.
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- En moyenne chaque colonne est collectée toutes les 3 semaines.
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

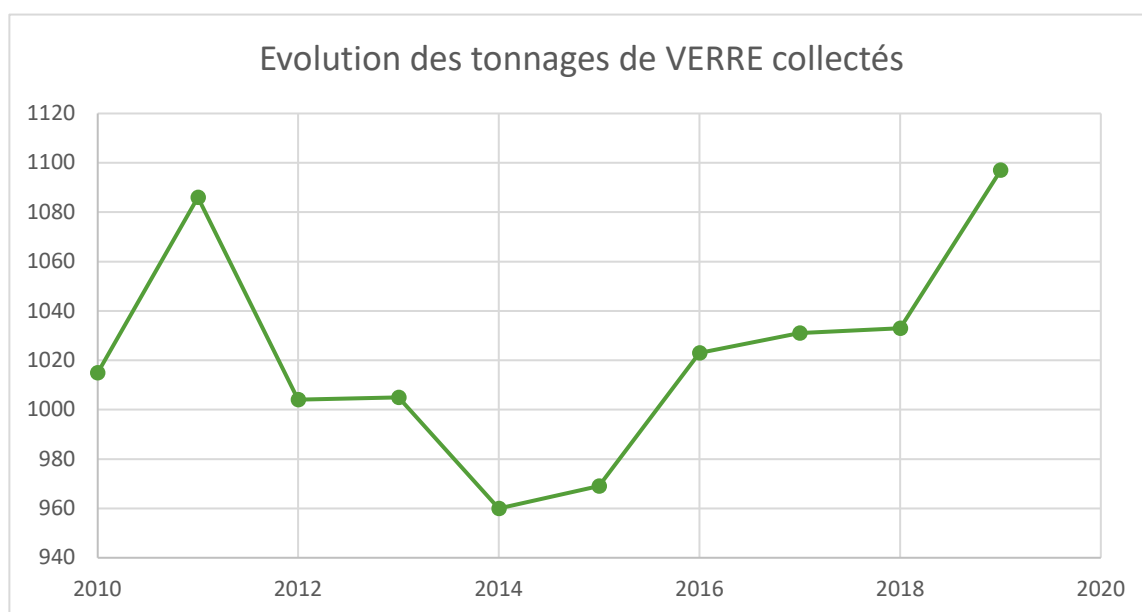
Résultats / tonnages :

	2010	2017	2018	2019
VERRE collecté en tonnes	1 015 36 kg/hab	1 031 37 kg/hab	1 033 37 kg/hab	1 097 40 kg/hab

Soit une augmentation de 6,2 % des tonnages de VERRE collectés entre 2018 et 2019.

La moyenne nationale de production de VERRE par an et par habitant est de 36 kg/hab/an.

Années	Tonnage VERRE	Evolution
2010	1 015	
2011	1 086	7,0%
2012	1 004	-7,6%
2013	1 005	0,1%
2014	960	-4,5%
2015	969	0,9%
2016	1 023	5,6%
2017	1 031	0,8 %
2018	1 033	0,2%
2019	1 097	6,2%



3 bouteilles en verre sur 4 sont aujourd’hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 40 kg/hab/an.

Il reste encore 1 bouteille sur 4 qui est encore jetée aux ordures ménagères (9 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce serait 35 000 euros économisés !

Modifications de collecte 2019 :

En parallèle de l’installation de nouveaux bacs de tri dans les villages, 7 colonnes à verre ont aussi été installées. Nous remarquons que les tonnages collectés ont augmenté avec l’installation de ces nouvelles colonnes.

Les possibilités d’installation de nouvelles colonnes sont maintenant limitées car notre territoire, même si l’habitat est très diffus en campagne, est surdoté en colonnes à verre.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 53 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 27 euros de gains pour la revente du verre,
- 18 euros de soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COÛT TOTAL tonne VERRE = 11.6 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **0.5 euro HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Installer encore quelques colonnes à verre dans les zones mal desservies.
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ces déchets putrescibles sont une source d'énergie à travers le méthane que leur traitement peut générer. Ces déchets peuvent aussi être transformés facilement en compost.

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

En 2016, une collecte de biodéchets a été créée et s'est depuis bien développée.

Année	Producteurs
2016	Collège Jules Romain
	Ecole Henri Pourrat
2017	Lycée Blaise Pascal
	Resto du Cœur
2018	Le Bel Epoque
	Le Bon Coin
	Beurre de Thym
	Hôtel de La Gare
2019	Restaurant Les Copains
	Fleuriste Place du Pontel
	Fleuriste Rue du Château
	Pâtisserie Au Sublime
	Mélodie Fleurs
	Fleuriste Rue du Montel
	Kiriél
	Les Airelles
	Pâtisserie Gaultier

La création de cette collecte a pu se faire, à coût constant, dans le cadre du projet global de réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur Ambert (passage 1 seule fois par semaine).

Il est nécessaire de suivre et accompagner les producteurs en permanence afin que la collecte ne soit pas stoppée. Tant que l'obligation réglementaire (1/1/2024) n'est pas en place, il est difficile de mobiliser à 100% les producteurs de biodéchets.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres ou 120 litres.
- La collecte est réalisée en régie grâce à nos bennes à ordures ménagères traditionnelles. Cette collecte a lieu une fois par semaine le lundi matin.

- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018	2019
Biodéchets collectés en tonnes	7,68	15,06	24,56	29

Coûts en euros HT :

Une tonne de biodéchets à collecter coûte donc :

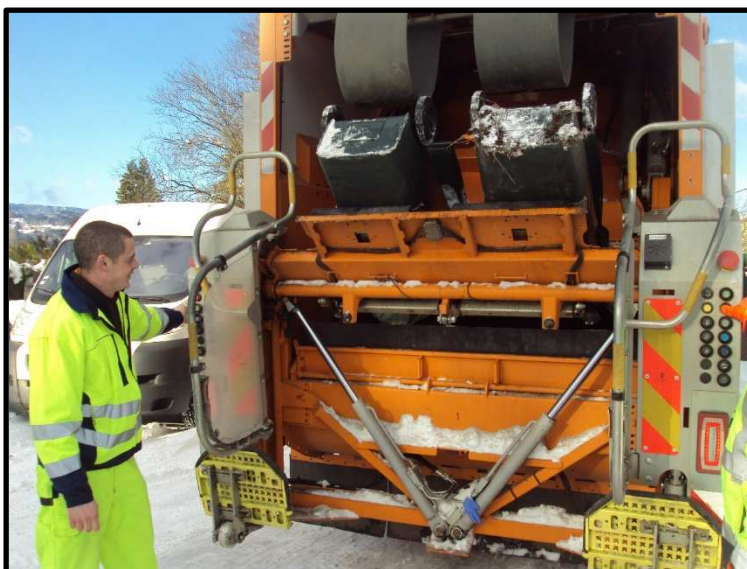
- 196 euros à collecter,
- 41 euros à traiter sur la plateforme de compostage du VALTOM,
- **COÛT TOTAL tonne biodéchets = 237 euros HT la tonne**

L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est donc facilement démontrable. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères.

Objectifs / Projets 2020 :

En 2020, une nouvelle collecte est envisagée pour les déchets du marché d'Ambert le jeudi.

Cette collecte du jeudi pourra être proposée aux établissements collectés le lundi matin, qui sont demandeurs d'une autre collecte hebdomadaire pour limiter les nuisances olfactives et maîtriser les quantités stockées entre 2 collectes.



LA COLLECTE EN DECHETTERIE

Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
 - Déchets radioactifs,
 - Déchets explosifs (cartouches, ...),
 - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
 - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congés, formations, ...).
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m³, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
 - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m³), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 93 000 km pour transporter ces déchets en 2019. Tous ces déchets sont apportés à Ambert (sauf le verre plat qui est amené à Saint Romain le Puy 42).
 - Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Début 2019, ont eu lieu des travaux à la déchetterie d'Arlanc pour permettre de créer des zones pour accueillir de nouvelles bennes (= nouveaux flux).

Nouveaux flux :

- Les déchetteries de Arlanc, Marat, Saint Anthème et Viverols des bennes pour le verre plat et menuiseries.
- Les déchetteries de Viverols et Saint Anthème ont été équipées d'une benne pour le mobilier. Ainsi les 7 déchetteries en sont pourvues.
- 2 caissons « matériauèque » ont été installés à Viverols et Saint Germain l'Herm. Le détournement d'objets de construction/Aménagement est opérationnel dans ces deux déchetteries.
- Depuis début 2019, les pneus jantés seront repris gratuitement par un nouveau prestataire (Ambert pneus) suite à la défection fin 2018 de l'auto-entrepreneur. Il revient au service Déchets de rapatrier les pneus jantés chez le prestataire.
- Des colonnes pour le placoplâtre ont été installées sur chaque déchetterie
- 5 déchetteries ont été équipées d'une benne pour le recyclage du verre plat et des huisseries (recyclage chez SOLOVER, Saint Romain le Puy). 6 déchetteries sur 7 sont équipées à la fin de l'année
- Les 7 déchetteries récupèrent également les fournitures de bureau

Etude départementale « Schéma des déchetteries » :

Le VALTOM a lancé courant 2018 une étude afin d'étudier les possibilités d'harmonisation et/ou de mutualisation de l'exploitation des déchetteries de l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de cette étude, une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables.

Il restait dans la benne encombrant à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)

- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place progressive des benne verres plats/huisseries en 2019/2020 a pour objectif de réduire ce flux valorisable)
- 12 % de plastiques : aujourd’hui non recyclés mais c’est une filière à explorer pour augmenter notre taux de recyclage.

Le rendu final a eu lieu courant 2019. Pour ALF, il ressort quelques pistes de réflexion :

- Mise en place d’un contrôle d’accès à l’entrée des déchetteries,
- Recherche de nouveaux flux à développer.

D’autres pistes, concernant les autres collectivités ont été étudiées.

Cette étude avait aussi pour objectif d’étudier, les impacts, les atouts et les inconvénients d’une gestion mutualisée départementale de l’ensemble des déchetteries. L’étude n’a pas permis d’identifier d’enjeux communs évidents qui aurait pu mener à un consensus entre les collectivités du territoire VALTOM.

Quantités collectées :

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2017	2018	2019	évolution 2018-2019
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1170	1296	1 235	-5%
	Bois	678	974	999	1 094	10%
	Ferrailles	678	622	634	626	-1%
	Textile		93	101	117	16%
	Pneus (VL et PL)	42	97	98	96	-2%
	Huile de vidange	15	18	22	23	5%
	Batterie	22	16	12	11	-8%
	Huile alimentaire	0	2,47	3,04	2,69	-12%
	Piles	8	7	8	8	0%
	DEEE	263	140	331	334	1%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,54	0,56	0,79	41%
	Eco-mobilier	0	201	359	486	35%
	Cartouches d'encre	0,59	0,63	0,36	0,28	-22%
	Déchets toxiques	31	57	78	76	-3%
	DASRI	0,87	0,51	0,3	1,55	417%
Radiographies	0	0	0,15	0,33	120%	
PLACO PLATRE	0	0	63	83	32%	

	Verre PLAT	0	0	7	80	1043%
	Gros cartons	158	162	168	173	3%
	Papiers	100	0	0	0	-
	Verre	128	124	131	139	6%
	Inertes/gravats	7	762	1063	1192	12%
	SOUS TOTAL	3832	4447	5374	5779	7%
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1479	1341	1 225	-9%
Total des apports	TOTAL	6113	5926	6715	7004	4%
	kg/hab	215	214	243	254	4%

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Cependant, globalement **l'apport de déchets a ré augmenté en déchetteries** (hausse de 289 tonnes).

- Les gravats continuent d'augmenter grâce à la collecte sur l'ensemble des déchetteries (pour rappel, avant 2015, nous ne collectons pas les gravats en déchetterie).
- Une forte hausse du bois collecté en déchetteries.
- Les déchets verts (qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre en raison de la météorologie et des aléas climatiques) ont baissé en 2019.
- La hausse du mobilier qui s'explique par l'installation de deux caisses supplémentaires. Ces caisses mobilier génèrent une baisse des encombrants mis en décharge, et du bois.
- L'augmentation du verre plat est dû à l'installation de 5 bennes supplémentaires.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliegues
Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac

Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Polignac
Mobilier	Recyclage	Suez	Riom
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Solover	Saint Romain Le Puy
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 41 euros HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 217 euros/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **43 euros/an/hab.**

Objectifs / Projets :

Tous les efforts doivent se tourner vers la limitation des quantités de déchets jetés dans la benne « tout venant/encombrants ». En effet, la mise en décharge de ces déchets est la plus coûteuse. Il faut donc développer et identifier de nouvelles filières pour les déchets recyclables qui sont encore mis dans ces bennes.

Le frein principal est la place disponible sur nos déchetteries pour placer de nouveaux contenants.

- Début 2020, auront lieu des travaux à la déchetterie de Saint Germain l'Herm pour permettre de créer des zones pour accueillir de nouvelles bennes (= nouveaux flux)
- A la déchetterie de Cunlhat des travaux d'extension pour une déchetterie à plat sont prévus grâce à l'acquisition de 2 parcelles jouxtant l'actuelle déchetterie

Nouveaux flux :

- 3 caissons matériaux seront installés en 2020 (dont Ambert et Cunlhat)

- Une réflexion est en cours pour pouvoir trier en déchetterie de nouveaux flux :
 - plastiques souples
 - plastiques durs (problème de consignes de tri et d'exutoires)
 - laine de verre (peu d'enjeu tonnage)
 - polystyrène (peu d'enjeu tonnage)

L'attention des gardiens de déchetteries va être accentuée sur le tri des déchets dans nos bennes encombrants. Une caractérisation de nos encombrants a été menée en 2018 afin de connaître précisément la composition de ces déchets non recyclables.

Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons MATERIAUTHEQUE doit être accentué. Le détournement d'objets est une source d'économie financière importante à travers des tonnages non enfouis économisés. Le travail avec l'association RECUPDORE SOLIDAIRE va être accentué afin de mieux orienter les produits que les gardiens peuvent mettre de côté pour l'association.

LA COLLECTE DU TEXTILE

Modalités de collecte :

Une convention lie gratuitement Ambert Livradois Forez avec l'entreprise à but socio-économique d'insertion LE RELAIS pour la collecte et le recyclage des textiles.

L'association possède 34 bornes de 2m³ réparties sur le territoire (dont dans les 7 déchetteries). Ces bornes sont collectées régulièrement (environ 1 fois tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'association EMMAUS possède aussi 2 bornes de collecte (Ambert et Vertolaye) sur le territoire (contractualisation directe avec les communes, sans lien avec le service Déchets ALF).

Coûts :

0 euros / tonnes

Les textiles sont collectés et traités gratuitement par LE RELAIS (et EMMAUS).

Résultats / tonnages :

	2017	2018	2019
TEXTILE			
collecté en tonnes	93	101	117
	3 kg/hab	3.7 kg/hab	4,2 kg/hab

Soit une augmentation de 15,8% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2018 et 2019.

La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2018 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (13 kg/habitant/an).

Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire (16.9 kg/hab/an) est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an (Est-ce lié au débarras des vieilles maisons ?).

Années	Tonnage TEXTILES	Evolution
2010	0	
2011	35	
2012	80	128.6%
2013	82	2.5%
2014	59	-28%
2015	87	47.4%
2016	90	3.4%
2017	93	3.3%
2018	101	8.6%
2019	117	15.8%



Il reste encore 3 textiles sur 4 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (13 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !

Plan TEXTILES 2018 / 2019 :

Afin d'améliorer nos performances de collecte de textile, en 2018, un plan textile a été lancé qui s'est déployé sur 2019 de la manière suivante :

- Conception d'outils de communication :
 - o 1 article dans la lettre déchets
 - o Articles dans les bulletins communaux : 7
 - o Autocollants sur nos bennes à ordures ménagères : 6
- Changement d'emplacement de 5 colonnes : reporter à l'année 2020
- 10 points de collecte supplémentaires projetés : reporter sur l'année 2020
- Animations lors de stands sur les marchés et en déchetteries : 18
- Concours inter-écoles sur la récupération du textile : 3,3 T

Projet 2020 :

- Conception d'outils de communication :
 - o 1 article dans la lettre déchets
 - o Articles dans les bulletins communaux
- Changement d'emplacement de 5 colonnes
- 10 points de collecte supplémentaires projetés
- Animations lors de stands sur les marchés et en déchetteries :
- Concours textile sur le principe d'un échange avec des bons Cité Commerces

COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

Prêts de bacs (ordures ménagères et tri sélectif) pour les manifestations :

RANDOVERGNE
LA BELLE ROUGE
CUNLHAT PLAGE
FOURMOFOLIES
AUTOCROSS MARSAC
RALLYE DE LA FOURME
RALLYE PAYS d'AMBERT
CHAMPIONNAT MOTOCROSS AMBERT
FETE PATRONALE DE TOURS SUR MEYMONT
FETE DE VALCIVIERES
TERRES EN FETE (jeunes agriculteurs)
FESTIVAL GOUTTE DE PLUS
...
LES COPAINS
FESTIVAL d'AMBERT

Pour ces deux dernières manifestations, le service Déchets accompagne les organisateurs pendant la manifestation pour obtenir un tri des déchets le meilleur possible (emballages, verre, biodéchets).

Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

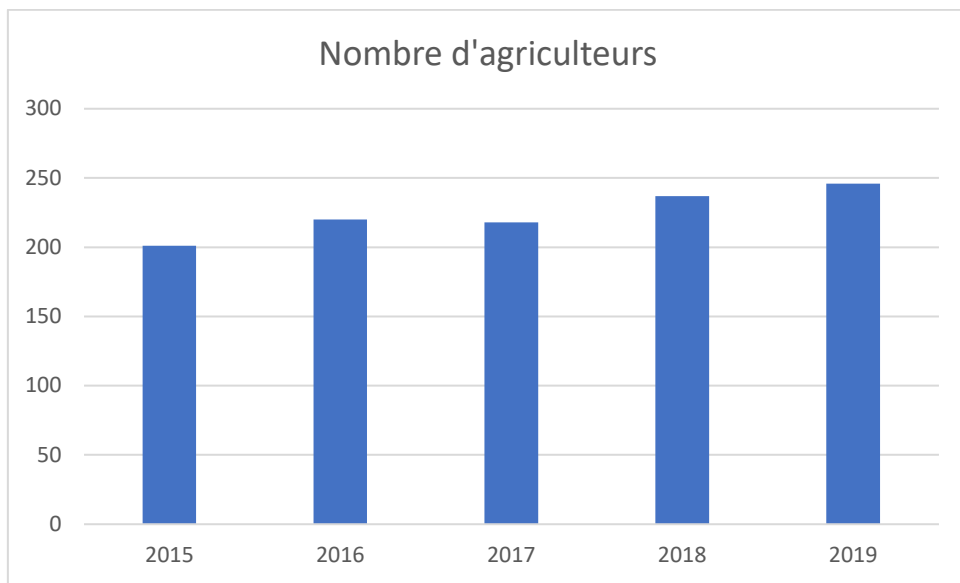
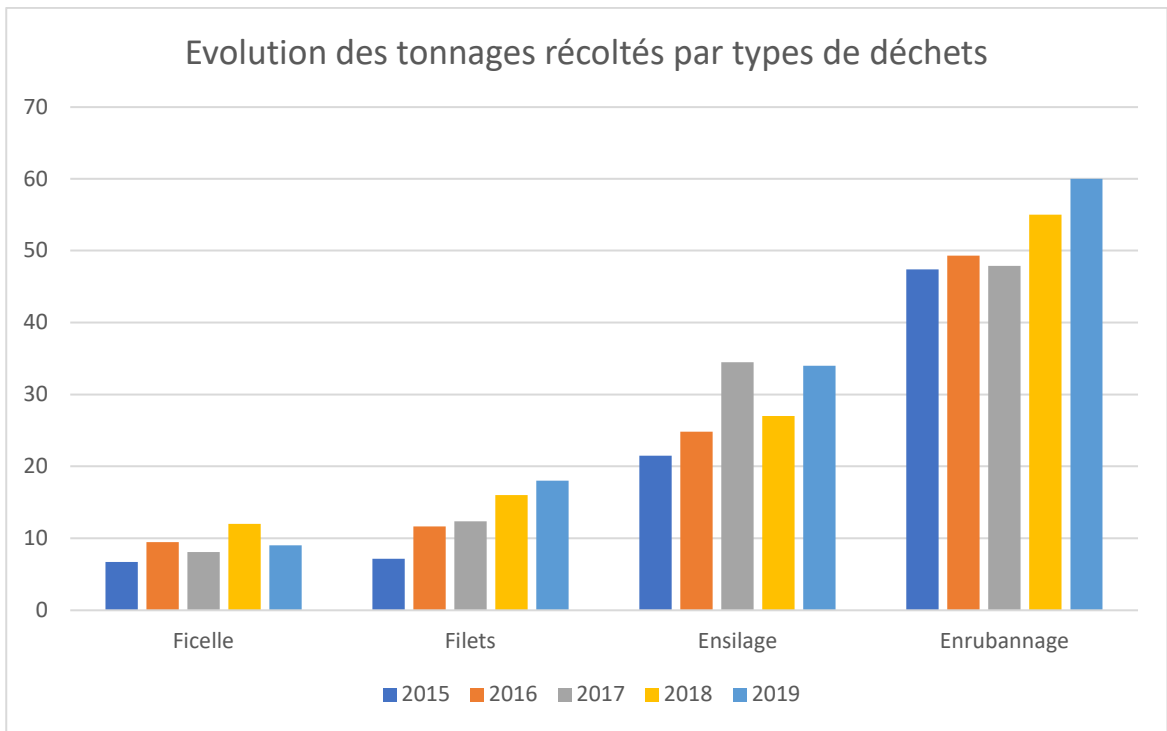
Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m³ et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

L'opération a chaque année de plus en plus de succès.

En 2019 ce sont 94 tonnes de bâches et 26 tonnes de filets et ficelles qui ont été collectées.





PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION

L'année 2019 correspond à la deuxième année du Contrat Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés, un poste de chargé de mission « Prévention » a été créé pour renforcer l'équipe (contrat de 3 ans 2018 – 2020) afin de mettre en place des actions supplémentaires.

Le point fort de notre CODEC est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPCV/TEPOS et PCAET) et donc par conséquent le relais par plusieurs pôles/services.

Malgré le nombre d'actions et l'énergie déployés, nous avons vu en 2019 les tonnages de tri et de DMA (ensemble des déchets « collecte » et « déchetteries ») augmenter, celui des OMR (ordures ménagères résiduelles non recyclables) a baissé.

Les obligations de tri à la source des biodéchets pour 2024 et la hausse de la TGAP prévue dans la loi de finances 2019 ont amené le VALTOM à orchestrer un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques au niveau départemental.

Le service déchets a décliné ce projet en Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques pour le territoire. C'est à dire évaluer l'organisation actuelle de la gestion des déchets organiques et proposer des actions complémentaires.

L'objectif de ce projet est de détourner des ordures ménagères environ 1 300 tonnes de déchets organiques en 5 ans afin de les traiter localement par le compostage individuel ou collectif. Les gains attendus sont environnementaux, financiers et sociaux.

En 2019, ALF a renouvelé son adhésion au conseil d'administration du Réseau Compost Citoyen de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les résultats du CODEC, qui est le Plan de Prévention de la collectivité, vont être présentés ci-dessous.

PREVENTION DES DECHETS ORGANIQUES

Compostage Individuel :

- **Vente de composteurs 2019 : 115 unités**

Un achat groupé de composteurs est organisé par le VALTOM. Le service déchets d'Ambert Livradois Forez prend en charge la vente, la facturation et la diffusion de la communication auprès des mairies et usagers, via la presse, les déchèteries, les stands.

Depuis 1994, 4 284 composteurs ont été vendus. On peut donc considérer qu'aujourd'hui 1 foyer sur 3 est équipé d'un composteur.

- **Enquête « utilisation et pratique ».** Sondage effectué par le service du tri lors du porte à porte chez les habitants et des stands sur les marchés et les déchetteries.

Compostage en pied d'immeuble :

Un troisième site a été installé aux HLM de Villeneuve.

Compostage de quartier :

Nouvelles installations de composteurs : 9 composteurs ont été installés :

- Ambert : verger communal, site Anna Rodier et quartier de La Gare
- Tours Sur Meymont
- Cunlhat
- Novacelles
- Saint Bonnet le Chastel
- Saint Gervais Sous Meymont
- Viverols

3 autres sont d'ores et déjà programmés pour 2020.

Compostage en établissements :



Installation en 2019 de composteurs sur les sites suivants :

- Restaurant le Livradois et bureaux ALF à Arlanc
- Auberge savoyarde à St Ferréol des Côtes
- Gîte à Valcivières
- Domaine de la Réveille à Dore l'Eglise
- Gîte du Vieux four, bureaux ALF et camping à Ambert
- Collège et école, association Détours à Cunlhat
- Camping Saviloisirs à St Amant Roche Savine

Gestion du compostage au Centre Hospitalier d'Ambert :

La gestion du site de compostage du CH d'Ambert est assurée par le service Déchets ALF : manipulation des apports, apports de matières sèches, retournements, exports de compost, ...

Un stagiaire a travaillé pendant 4 mois en 2019 sur ce site de compostage afin d'évaluer l'impact de la gestion de ce site sur son environnement direct et d'envisager des solutions pour une gestion technique et environnementale plus performante (épuration des eaux et jus, mécanisation des manipulations, ...).

Suivis trimestriels de tous les sites de compostages « publics et collectifs » du territoire :

Tous les sites « publics et collectifs » font l'objet d'un suivi trimestriel par les agents « Prévention » du service afin de contrôler régulièrement la qualité du compostage (nature des déchets, technique de compostage, humidité, ...). Ces suivis sont accompagnés, quand c'est nécessaire, d'une nouvelle information du public « apporteur de biodéchets » et des référents de site (personnes responsables sur site du compostage).

Le suivi de ces composteurs nécessite l'approvisionnement en matière sèche (broyat de branches).
Voir ci-dessous.

Au total, 62 sites sont suivis fin 2019.

Toutes ces installations de composteurs permettent, fin 2019, de détourner environ 52 tonnes de biodéchets des ordures ménagères !



Cimetières :

4 cimetières supplémentaires réalisent le tri des végétaux : Saillant, Novacelles, Saint Bonnet le Chastel, Vertolaye.

Gourmet bag :

Le VALTOM a lancé l'opération Gourmet bag lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre 2017. Depuis l'opération est poursuivie et prend même de l'ampleur.

Le but de cette opération est d'inciter les restaurants à proposer aux clients de pouvoir emmener leurs restes de repas chez eux dans des contenants en carton alimentaire et compostables.

En 2019, 11 restaurants supplémentaires participent à l'opération ce qui porte le nombre total à 19 restaurants.

Pour certains restaurants un réapprovisionnement est fait en cours d'année.

Depuis 2019 des sacs à bouteilles sont également remis aux restaurants et très appréciés car ils permettent à leurs clients d'acheter plus facilement une bouteille de vin en sachant qu'ils pourront repartir avec.

Lutte contre le Gaspillage Alimentaire en établissements

Depuis plusieurs années un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements publics est mis en place par Ambert Livradois Forez.

Ce dispositif a pour objectifs :

- Faire des économies sur les achats de denrées et sur la gestion des déchets
- Améliorer l'équilibre alimentaire des repas consommés par les convives
- Éviter de nouvelles obligations réglementaires en tant que gros producteurs de déchets organiques
- Mettre en œuvre une mobilisation interne autour de projets liés à l'alimentation.
- Améliorer la qualité des produits proposés (locaux, de saison, bios...), grâce aux économies réalisées

Afin de continuer l'accompagnement et d'assurer la pérennité du projet « Mieux manger et moins jeter en établissement de santé », 9 établissements ont bénéficié en 2019 d'une formation mutualisée pour permettre des échanges entre les différentes équipes de cuisine des établissements de santé du territoire. Formation (réalisée par le GIP TERANA).

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. Grâce à lui c'est 128 établissements sur le Puy de Dôme qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets.

En 2020 un nouveau programme devrait voir le jour : lutte contre le gaspillage alimentaire et développement d'un meilleur approvisionnement circuit court et bio.

En 2020, 3 établissements vont bénéficier de ce programme : Azureva Fournols, le centre Hospitalier d'Ambert, EHPADs Olliergues, St Amant Roche Savine, Vimal Chabrier et Pré-Bayle à Ambert, Multiaccueil Marat.

Présentation des actions biodéchets / Visites / Formations :

ANNEE 2019		
Date	ACTION	
16/05/19	Sites compostage Ambert (formation Maitre composteurs)	15
24/05/19	Sites compostage Ambert (école Tours / Meymont)	24
01/10/19	Sites compostage Ambert + Ehpads (formation Maitre composteurs)	15
17/12/19	Présentation politique Biodéchets aux élus CC Bar sur Aube	10
TOTAL		64

Broyage des branches et gestion des déchets verts :

ALF dispose de 3 broyeurs de branches.



Broyage des branches en déchetteries :

Afin de limiter les coûts de transports des végétaux, sur les 4 sites de déchetteries les plus éloignées d'Ambert (Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm), les branches des usagers sont mises de côté sur une plateforme afin d'être broyées sur site.

Le broyat est laissé à disposition des usagers et est utilisé comme approvisionnement des composteurs collectifs du territoire (besoin en matière sèche), voir ci-dessus.

Nombre de journées de broyage en déchetterie : 20 opérations

Volume brut de branches broyées en déchetteries : 1 250 m³

Volume de broyat créé : 93 m³ environ soit 29 tonnes de broyat

Broyat de branches :

Afin de satisfaire les besoins grandissants en broyat pour le fonctionnement de tous les composteurs publics/collectifs, un partenariat a été mis en place avec les Divisions Routières du département et les services communaux qui broient des branches afin de récupérer le broyat.

Mutualisation/prêt des broyeurs pour les communes :

En 2019 les broyeurs ont bien été utilisés sur le territoire puisqu'au total il y a eu 226 journées d'emprunt des broyeurs (211 journées pour les communes, 15 journées pour les services ALF (déchets et rivières). Ces journées ont permis de broyer 7 780 m³ de branches et ainsi de réaliser 778 m³ de broyat soit 241 tonnes de broyat.

Les broyeurs sont principalement utilisés de février à mai et sur la fin d'année lorsque les périodes de travaux d'élagage et d'abattage sont nombreux .

Un système d'emprunt/location, via une plateforme internet de réservation, moyennant 5€/jour est mis en place pour les communes et établissements partenaires (gestion biodéchets).



Mise en place de jardins témoins :

1 jardin témoin est en place à la déchetterie de Viverols.

Un article est paru sur le jardinage au naturel dans le journal annuel de fin d'année.

Matériel 0 phyto :

En 2018, ALF a acheté 18 outils ou porte outils pour un montant de 184 000 € (financés à 80% par le TEPCV). Ces outils sont mis à disposition des communes, via une plateforme internet de réservation, moyennant une location de 5€ la journée :

- 3 tondeuses mulching autoportées
- 5 rabots de piste
- 10 porte-outils

Tout au long de l'année, le sujet des pratiques de jardinage au naturel sans produits phytosanitaires a été abordé sur les différents stands tenus sur les marchés, les déchetteries du territoire et les manifestations du territoire.

Sur l'année 2019 il y eu 90 journées d'utilisation du matériel zéro phyto. On remarque que les communes ayant réservé du matériel en 2018 le réserve aussi en 2019 ce qui veut dire que le matériel répond aux attentes des communes.

	Dépenses		Recettes	Ecart à la charge du service déchets
	Entretien / réparation	Pièces de rechange		
Broyeurs	1 700,47 €	2 040,99 €	760 €	2 409,94 €
Matériel 0 phyto	549,90 €	1 676,00 €	190 €	2 035,90 €

Le matériel est principalement utilisé de mai à août (période de pousse de l'herbe).

Une plaquette de communication a été réalisée pour présenter le projet



Projet SLGDO 2020 - 2025 :

La loi biodéchets impose aux collectivités un tri à la source généralisé des biodéchets d'ici 2024. AMBERT LIVRADOIS FOREZ a choisi de décliner cette obligation dans un SLGDO (schéma local de gestion des déchets organiques), en partenariat avec le VALTOM et les autres collectivités adhérentes.

Afin de mettre en place ce schéma de gestion des déchets organiques, il sera créé un service biodéchets en 2020 avec 4 agents à temps complet (dont 2 nouveaux ETP ALF et 1 ETP mis à disposition par le VALTOM).

Ce nouveau service aura pour mission déployer l'ensemble des actions, adaptées à notre territoire, définies dans le schéma local.

La synthèse du projet validé par le Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 est présentée en Annexe 1.

RE-EMPLOI

RESSOURCERIE - Association RECUP DORE SOLIDAIRE :

Cette structure, pour laquelle le SIVOM d'Ambert a été l'initiateur dans le cadre du Programme de Prévention a pour objectif de détourner les objets, initialement prévus pour être jetés, afin de leur redonner une seconde vie (réparation, transformation, ...) et de les revendre.

Chaque déchetterie est équipée d'un caisson 30 m³, dans lequel les gardiens stockent les objets apportés par les usagers et qui peuvent avoir une deuxième vie.

L'association a aussi développé l'activité « débarras de maison ». Les usagers peuvent aussi directement aller déposer à la ressourcerie les objets qu'ils veulent donner.

Voici le détail des différents modes de collecte de la ressourcerie :

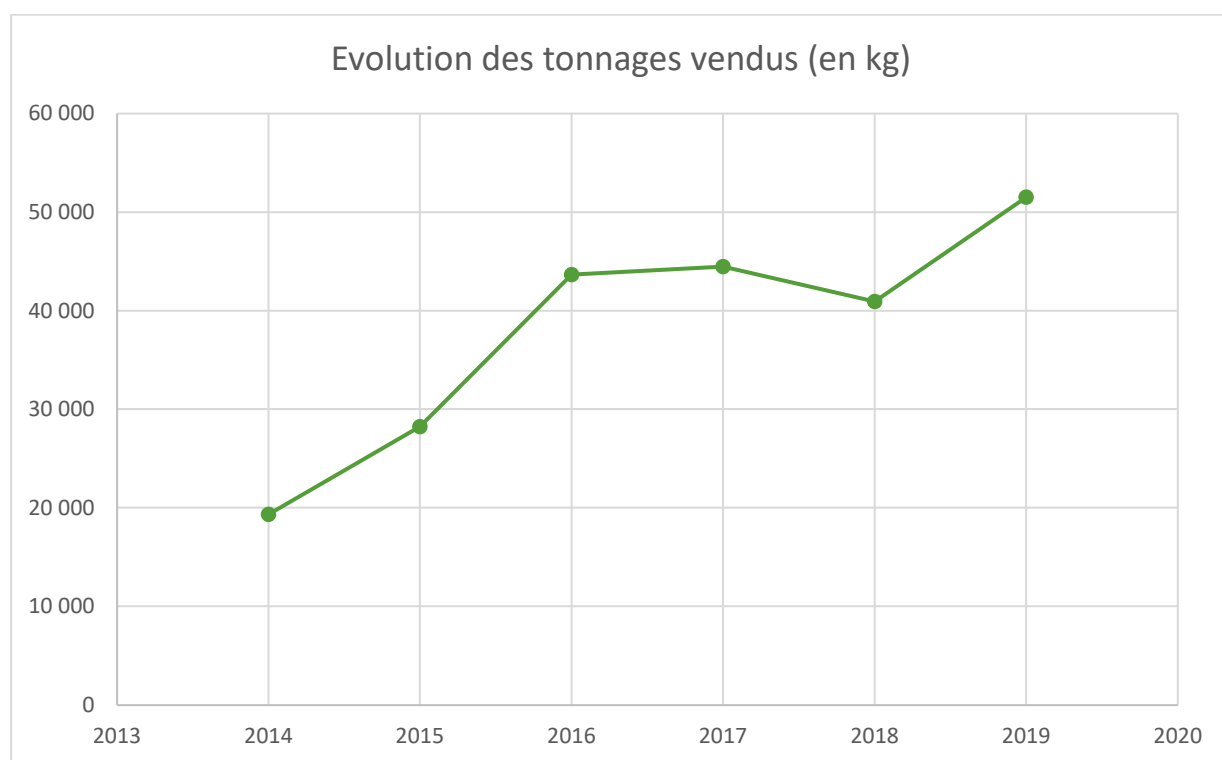
Répartition des apports en %	
Apports direct Ressourcerie	60
Enlèvement sur RDV (petits enlèvements ciblés)	15
Caissons déchetteries	25
Débarras de maison	35

L'association est équipée (dans le cadre des financements TEPCV) de 2 imprimantes 3D. Ces équipements sont intéressants dans un but de réduction des déchets et d'augmentation de la réparabilité des équipements sur le territoire. Il est cependant nécessaire de la développer.

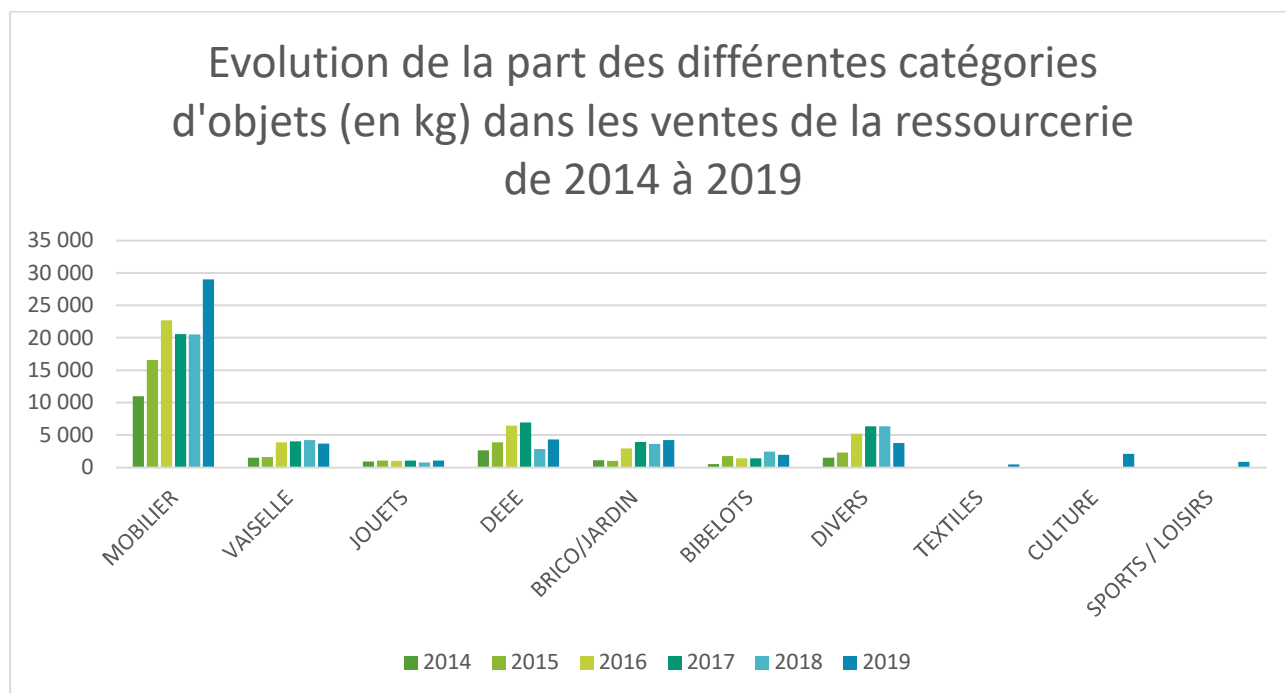
Ambert Livradois Forez (via son pôle Social) participe au financement de l'activité sociale « insertion » de la ressourcerie à hauteur de 10 000 euros en 2019 par le biais d'une subvention.

Une aide financière complémentaire est apportée par le service Déchets au travers d'un soutien à la tonne détournée et revendue (140 euros la tonne).

Bilan et évolution des tonnages détournés :



Les ventes sont en constante augmentation depuis la création de la ressourcerie en 2014 jusqu'en 2017. 2018 a été une mauvaise année, notamment en raison de conditions météorologiques difficiles rendant le magasin difficile d'accès en hiver. 2019 a été une très bonne année (+ 26% de ventes).



Le mobilier tient toujours la première place dans les ventes de la ressourcerie. Cela s’explique facilement par le fait que c’est cette catégorie d’objets qui est la plus lourde.

Braderie :

Du 30 mai au 1^{er} juin 2019, une braderie a été organisée en partenariat avec ALF, une association d’artisans d’arts. Le but de cette braderie est d’écouler les stocks avant la période estivale et ses arrivages massifs.

Un Repair Café, qui propose de réparer avec le propriétaire de petits objets (textile, électroménager, ...), s’est tenu dans les locaux de la ressourcerie le 31 mai.

Collecte des vélos :

- Association TRI-CYCLE et +++ :

Cette association a pour objectif de récupérer les vieux vélos en déchetteries (+ les dons) afin de les remettre en état et les envoyer en Afrique pour les enfants.

Les gardiens de déchetterie mettent les vélos jetés par les usagers de côté et l’association vient les récupérer via une convention.

- **Association Les Locolotiers**

Cette association basée 38 rue de Goye à Ambert organise tous les mercredis après-midi des ateliers de réparations vélos à prix libre.

En 2020, elle reprendra l'activité de l'association TRI-CYCLE et +++.

Le service Déchets accompagne le développement de son activité en :

- La soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées.

- **Association OBRADOR :**

Cette association récupère (via une convention avec le service Déchets) les vélos à la déchetterie de Cunlhat à des fins de réutilisation et transformation.

Elle a pour ambition de créer un Fab Lab. Un **Fab Lab** (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Repair Café

Un Repair Café a été lancé en mai 2019 à l'initiative d'un habitant de la commune de Saint Ferréol des Côtes. Le concept est simple : les personnes qui possèdent un appareil de petit électroménager qui ne fonctionne plus ou des vêtements à réparer sont invitées à venir au Repair Café.

Pour être au plus près des besoins des habitants du territoire, c'est un fonctionnement itinérant qui est mis en place.

Le « Repair Café » s'est installé à la Ressourcerie de Saint-Amant-Roche-Savine les premiers vendredis de chaque mois de 14h à 16h et au restaurant La Jasserie, route du Puy à Ambert les derniers mercredis de chaque mois de 9h à 11h.

En 2019, il a permis d'éviter de jeter 331 kg de déchets (D3E).

Le service Déchets accompagne le développement de l'activité du REPAIR CAFE en :

- Le soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées (par exemple pour la SERD 2019 : 8 vélos réparés).

BOITES A LIVRES :

En 2019, 1 boîte à livres a été installée sur la déchetterie de Vertolay par la gardienne.

Au total, sur le territoire, environ 11 boîtes à livres existent sur le territoire au 1/1/20. Ces boîtes existent de par la mobilisation de différentes entités (ALF, Lions Club, riverains, associations, ...).

Le réseau des médiathèques d'ALF encourage le don de livres et a mis en place une action de troc des magazines.

Liste des boîtes à livres du territoire :

- Saillant – 1 – (cabine téléphonique devant la mairie)
- Viverols – 2 – (cabine téléphonique devant la Poste et cabane sur la place)
- St Anthème – 2 – (Plan d'eau (vers le snack) et sous l'office de tourisme)
- Déchetterie de St Germain – 1
- Déchetterie de Vertolaye – 1
- Ambert – 1 – (Le local)
- Ambert – 2 – (devant la mairie annexe et devant la gare (Lions Club))
- Arlanc – 1 – (devant l'office de tourisme (Lions Club))

« Donneries gratuite » :

8 donneries ont été organisées entre mi-juin et fin août.

Au total, ce sont 1 000 personnes qui sont venues sur les stands organisés sur les marchés, et environ 1,5 tonnes d'objets qui ont ainsi été réemployés.

Ces actions demandent beaucoup de temps et de manipulations pour un détournement de déchets assez faible en quantités, mais représentent une véritable opportunité quant à la sensibilisation sur la production de déchets et son évitement.

Caissons matériauthèque :

Les déchetteries de Viverols et Saint Germain l'Herm ont été équipées de caissons maritimes. Ces deux déchetteries ont été retenues pour débiter l'expérimentation. Elles disposent d'une place suffisante pour poser des caissons maritimes au sol, de plus, il n'y a pas de magasins de matériaux à proximité donc le potentiel de réemploi est assez élevé.

Cette matériauthèque vient en complément du réemploi que permet déjà la Ressourcerie (mobilier, sanitaires, volets...) sans entrer en concurrence.

Ces caissons ont reçu un bon accueil de la part du public et fonctionnent bien.

Des animations pour faire connaître, développer le fonctionnement de ces caissons matériauthèques ont eu lieu les premiers samedis des mois de juin, juillet, août et septembre 2019 (le matin à Saint Germain, et l'après-midi à Viverols).

Projet 2020 : Installation d'un caisson à la déchetterie d'Ambert, de Cunlhat et de Saint Anthème.

Boîte à troc :

Deux boîtes à troc ont été installées sur des sites de la communauté de communes :

- 1 à la MSAP de Cunlhat,
- 1 sur le site Anna Rodier à Ambert.

Le développement de nouvelles boites à troc en 2020 est à l'étude.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION



Ecoles, Collèges et Lycée :

Animations avec les écoles de Sauvessanges, Viverols et Condat les Montboissier.

Au total 10 demi-journées d'animations soit 80 enfants sensibilisés.

Participation à la manifestation CROSS de l'Education Nationale : mise en place d'un « goûter moins de déchets » : 392 enfants pour 315 grammes de déchets.

Soit environ 500 enfants des écoles élémentaires, collèges et lycée qui ont été sensibilisés à la gestion des déchets.

Autres établissements :

- Mission locale : 24 jeunes ont été sensibilisés
- Entreprise Dore Emballage : les 70 employés ont été sensibilisés

Animation sensibilisation Gestion des déchets « tout public » :

	Personnes rencontrées
Sur les 7 sites de déchetterie	263
Sur 8 marchés (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Marsac en Livradois, Olliergues, Saint Anthème, Viverols, Saint Germain l'Herm)	271
Ambert Côté Jardin	-
Foire d'Automne à Arlanc	-
La Course cycliste des COPAINS	-
« Points d'information compost » sur le site de distribution au bureau du SIVOM (à chaque vente, informations données)	100
Brocante gratuite (8)	1000
Foire de la Saint Géraud	35
Fête du printemps à Cunlhat	35

Visites des centres de traitement des déchets :

Le service Déchets propose régulièrement à différents publics de pouvoir visiter ses installations de traitement des déchets afin que les usagers se rendent compte du devenir réel de leurs déchets. Les sites visités sont :

- La déchetterie d'Ambert,
- L'ISDND d'Ambert et tous ses équipements (STEP, torchère, casiers à déchets),
- La plateforme de compostage d'Ambert,
- Le quai de transfert d'Ambert,
- Le pôle multifilières VERNEA à Clermont Ferrand (incinérateur, ...),

Voici, le détail du public accueilli en 2019 :

- Scolaires : 47
- Non scolaires : 36 (Journées portes ouvertes + entreprises et autres structures)

Bilan des interventions de sensibilisation au tri auprès des usagers :

Depuis 2013, ALF a décidé de renforcer sa présence humaine dans les villages et les bourgs afin de continuer à informer et sensibiliser la population au tri des emballages, et plus largement à la bonne gestion des déchets.

Pour cela, l'agent de proximité intervient de manière préventive ou curative, en porte à porte, auprès des usagers.



Information/sensibilisation en porte à porte dans les villages et dans les bourgs :

2019			
Foyers informés	Foyers rencontrés	Nb de villages	Nb de communes
1 075	347	157	9

Actions nouveaux arrivants : Envoi à tous les nouveaux arrivants sur le territoire des informations sur la gestion des déchets adaptés à leur secteur.

227 nouveaux arrivants informés par courrier en 2019

Publications :

Journal Déchets paru en novembre-décembre 2019 avec 12 pages sur les déchets distribuée à 14 000 adresses environ.

Spectacles :

Lors de la SDD, 2 spectacles ont été organisés. L'un à Saint Bonnet le Chastel sur les pratiques éco-citoyennes par la compagnie Les Boudeuses.

Le deuxième spectacle a eu lieu au jardin pour la Terre à Arlanc, sur le thème du jardinage écologique.

ECO EXEMPLARITE – ECO CONSOMMATION

Couches lavables :

En 2019, 7 réunions d'informations ont été organisées pour un total de 14 participants.

Résultat 2019 :

- 11 prêts de kit de couches
- Dont 10 familles qui ont poursuivi l'expérience.

78 % des familles assistant aux réunions empruntent un kit et 91 % des familles empruntant un kit optent pour les couches lavables dont 80% à temps complet.

L'évitement est estimé à 6,8 tonnes pour l'année 2019 (800 kg par an pour un foyer à temps complet).

Le prêt de kit de couches lavables permet à beaucoup de parent de passer le cap de la curiosité sans aucune dépense.

Le nombre de participants augmentera sûrement en 2020 par le déploiement des cintres couches, dans les lieux propices (crèches, RAM, PMI, sages-femmes, ...).

Stop pub :

Sensibilisation des usagers lors du porte à porte de l'éco-conseillère, des stands sur les marchés et en déchetteries.

Distributions de présentoirs comprenant un emplacement pour le flyer explicatif et un autre pour les STOP PUB dans 171 lieux (commerces, mairies) du territoire. 7 000 stop pub ont été distribués.

Avant le lancement de la démarche, en mars 2019, le taux d'équipement était de 14%. En octobre 2019, il est de 15.95 % soit 263 boîtes aux lettres supplémentaires équipées.

Prêt et vente de gobelets :

Depuis 2012, ALF accompagne les associations et les collectivités de son territoire en leur proposant la location et la vente de gobelets réutilisables.

- **13 100 gobelets vendus en 2019.** La collectivité participe à hauteur de 30% du montant de l'achat, ce qui représente un coût de 2 327,32 €. Cette aide s'arrête en décembre car à partir du 1^{er} janvier 2020, la loi TECV interdit la vaisselle à usage unique donc la vaisselle réutilisable devient obligatoire.

- **25 200 gobelets mis à disposition gratuitement pour environ une centaine d'évènements**

Pour faciliter l'utilisation des gobelets réutilisables lors des grosses manifestations, le service déchets a acheté une laveuse de gobelets qui sera mise en service dès l'année 2020.

Eco exemplarité de la collectivité :

- Produits d'entretien :

Un diagnostic des produits d'entretien utilisés au sein des services ALF a été finalisé pour changer et passer à des produits éco-labellisés et/ou issus de circuits courts. Les crèches utilisent déjà ce type de produits à 90% depuis 2018.

Le changement de produits pour le reste de la communauté de communes devrait avoir lieu dans l'année 2020 si les règles sanitaires le permettent.

- Tri et compostage des services ALF :

Les différents sites d'ALF sont progressivement équipés pour permettre de trier et de valoriser un maximum de flux (compostage, toners, papiers et emballages, stylos, ...).

Ecologie Industrielle et Territoriale :

En 2019, la société MACEO a établi un diagnostic grâce aux rencontres avec 5 entreprises. Un premier comité technique a été réalisé en décembre.

L'année 2020 sera consacrée à la rencontre des entreprises et la mise en place des axes de travail définis lors des comités techniques.

Sensibilisation à l'éco consommation :

- Tenue de stands dans les 3 supermarchés du territoire lors de la SERD avec 312 personnes sensibilisées. La tenue de la SERD en novembre fut l'occasion de sensibiliser aux cadeaux dématérialisés et aux achats responsables.

Dans ce cadre-là nous avons réalisé une brochure sur les cadeaux dématérialisés et un Noël zéro déchets avec des conseils pour faire son sapin, sa décoration et ses emballages cadeaux.

- Participation au groupe de travail du VALTOM sur les éco-manifestations. Projet d'un achat groupé « Valtom » pour des équipements de tri sélectif pour les manifestations.

- Atelier fabrication de savon qui a regroupé 10 personnes très enthousiastes et demandeuses d'activités « zéro déchets ».

Ramassage des déchets :

Deux journées de ramassage des déchets ont été organisées :

- Arlanc : les enfants des 5 centres de loisirs du territoire ont ramassé les déchets sur plusieurs parcours de la ville. 14kg de déchets ont été ramassés et 250 coquelicots, confectionnés par les enfants ont été plantés à la place des déchets pour sensibiliser les habitants du secteur.
- Chadernolles : les berges du ruisseau de la Grande Rive sont envahies de déchets issus principalement d'une ancienne usine qui récupérait le caoutchouc pour en faire des semelles. 9 personnes ont participé à ce chantier participatif encadré par le Contrat de rivière Dore Amont et ont ramassés 780 kg de déchets. Seuls ceux visibles ont été ramassés car les autres étaient trop enfouis ou se décomposaient et partaient dans le ruisseau.

INDICATEURS FINANCIERS

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets en 2019 est de **148.62 euros TTC/habitant/an (139.19 HT/hab/an)**.

La répartition des charges du service est la suivante :

	2019		2018	
	Charges en k€HT	%	Charges en k€HT	%
Structure	418 k€	12 %	396 k€	12%
Communication	8 k€	0.2 %	12 k€	0,3%
Prévention	183 k€	5 %	174 k€	5%
Précollecte	36 k€	1 %	48 k€	1,4%
Collecte	1 898 k€	53 %	1 854 k€	54%
Transfert/transport	303 k€	8 %	175 k€	5%
Traitement	754 k€	21 %	762 k€	22%

Et plus précisément par type de flux :

	Charges HT 2019	Charges HT 2018
Collecte des OMR	1 165 643 €	1 031 763 €
Traitement des OMR	861 641 €	887 724 €
Transport/traitement des Déchèteries	347 528 €	252 481 €
Tri des recyclables hors verre	317 773 €	297 805 €
Collecte Déchèteries	412 769 €	410 402 €
Total structure	418 026 €	396 008 €
Collecte des recyclables	272 357 €	366 965 €
Total charges Pré-collecte	36 086 €	48 075 €
Total charges Transport	234 795 €	NC

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à **13 % en 2019** (12.2 % en 2018).

Chiffres 2018 :

La TEOM s'applique sur 29 628 locaux imposés sur le foncier :

- 27 938 locaux des ménages (21 346 maisons et 3 482 appartements + dépendances)
- 1 690 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

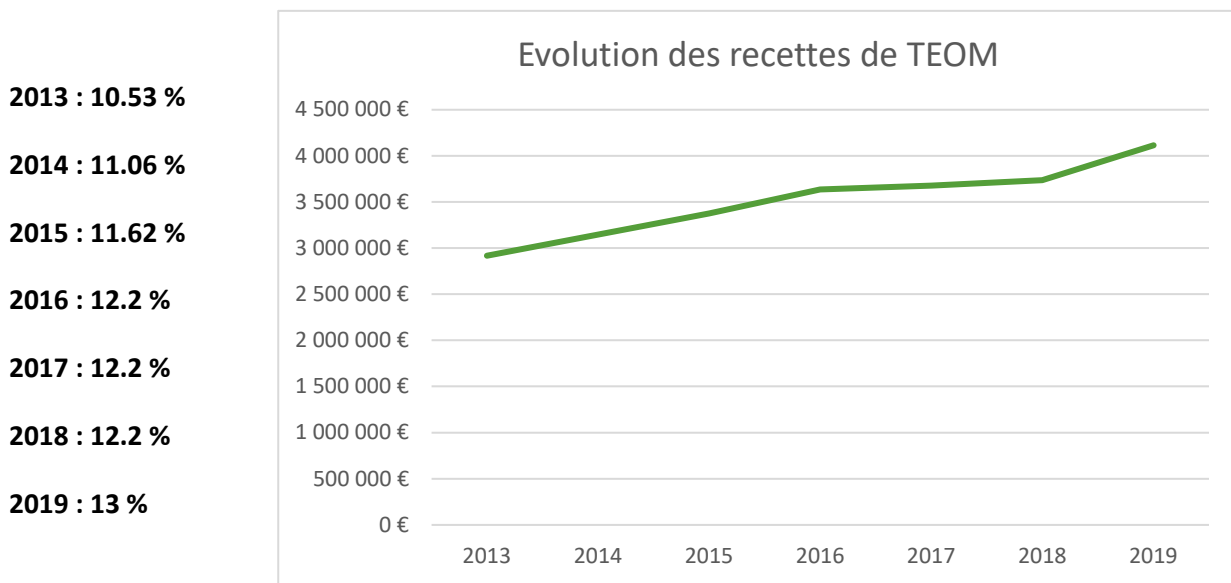
Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 9% seulement du montant total de la TEOM perçue.

En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 133 € (hors dépendances). Plus précisément, 137 € s'il habite en maison, 106 € s'il habite en appartement.

Voici une analyse plus fine des logements et des TEOM moyennes (chiffres 2017) :

	Nb locaux	Base de TEOM	TEOM (total)	TEOM (moy.)	TEOM (max)	TEOM (e-type)
Appartement	3 482	3 025 246	369 080 €	106 €	456 €	49 €
Locataire	2 186	1 905 291	232 446 €	106 €	400 €	42 €
Propriétaire	771	750 617	91 575 €	119 €	456 €	65 €
Vacant	525	369 338	45 059 €	86 €	257 €	42 €
Maison	21 346	24 041 003	2 933 002 €	137 €	980 €	82 €
Locataire	1 633	1 660 086	202 530 €	124 €	554 €	64 €
Propriétaire	17 417	20 727 893	2 528 803 €	145 €	980 €	83 €
Vacant	2 296	1 653 024	201 669 €	88 €	382 €	65 €
Dépendance	3 014	588 045	71 741 €	24 €	235 €	17 €
Locataire	522	85 781	10 465 €	20 €	85 €	10 €
Propriétaire	2 048	418 283	51 031 €	25 €	235 €	18 €
Vacant	410	79 559	9 706 €	24 €	191 €	19 €
inconnu	34	4 422	539 €	16 €	72 €	18 €

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :



PS : attention les bases communales évoluent aussi en permanence, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2020, le taux va rester identique.

Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,

- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 3800 m³ de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m³ qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Autres recettes :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 391 949 €
- OCAD3E : 27 030 €
- ECOMOBILIER et ECO DDS : 33 129 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
 - * Verre : 30 233 €
 - * Emballages (bacs et sacs jaunes) : 65 613 €
 - * Déchets des déchetteries : 79 841 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

Bilan des recettes perçues par le service :

Recettes en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	2 963 444 €	3 145 298 €	3 375 052 €	3 634 344 €	3 676 529 €	3 733 633 €	4 114 296 €
Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	223 577 €	254 600 €	282 086 €	364 694 €	398 648 €	330 783 €	427 781 €
Matériaux issus du tri	154 045 €	89 590 €	112 055 €	106 902 €	155 736 €	214 567 €	175 687 €

Redevance spéciale RSEOM	78 750 €	64 480 €	73 460 €	82 653 €	102 845 €	122 045 €	141 112 €
TOTAL	3 419 816 €	3 553 967 €	3 842 652 €	4 188 593 €	4 333 758 €	4 401 028 €	4 858 876 €

La contribution totale des non-ménages (environ 12%), représentés par les professionnels et administrations, à travers la TEOM et la redevance spéciale demeure modeste. Sur un territoire rural comme le nôtre, on devrait atteindre au moins 15%, en cohérence avec la proportion généralement estimée de déchets professionnels pris en charge par le service public. **On peut donc penser que les ménages paient en partie pour le service dont bénéficient les professionnels du territoire.**

ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, tout venant de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

COLLECTE : 53 % des dépenses du service

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées ordures ménagères, seulement 1 agent par camion pour les tournées PAV de tri sélectif, ...

* les fréquences de collecte : hebdomadaire ou 1 fois tous les 15 jours.

* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont très importants, et très supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural. Nos bennes à ordures parcourent 30 km en moyenne pour collecter 1 tonne d'ordures (30% supérieur à la moyenne).

Aujourd'hui, les bennes à ordures ménagères desservent les 58 bourgs (collecte hebdomadaire) et 1600 villages/hameaux (dont 1/3 sont collectés bi mensuellement).

Pour un système d'organisation de collecte équivalent (collecte en conteneurs à roulettes) les marges de manœuvre sont aujourd'hui très réduites dans le mode d'organisation actuel.

Plusieurs voies de réorganisation peuvent aujourd'hui être identifiées pour générer des économies :

- Collecte systématique des ordures ménagères tous les 15 jours :
Les évolutions réglementaires du **décret « collecte » du 10 mars 2016**, permettent désormais de généraliser la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en zones agglomérées dans la mesure où les usagers ont la possibilité de trier et séparer leurs biodéchets.
- Simplifier/rationaliser la collecte :
 - Supprimer la collecte en bac individuel « porte à porte » dans les bourgs pour les ordures ménagères, et en sacs pour le tri sélectif (respect de la recommandation R437 de la CRAM).
 - Revoir l'organisation de la collecte dans chaque commune pour éviter de desservir tous les villages/hameaux qui génèrent beaucoup de kilomètres et de manœuvre pour nos camions.

- Changer de mode de collecte :

Stopper définitivement la collecte en bacs pour aller vers des systèmes optimisés : automatisés, gros volumes, ... Cependant, ces modes de collecte ne sont applicables qu'en « éloignant » les systèmes de collecte des habitations, ce qui peut représenter un « recul » du service public d'enlèvement des déchets.

Ces systèmes permettent :

- Economiquement : de réduire les coûts de carburants et de personnels,
- Socialement : d'améliorer les conditions de travail, mais de supprimer des emplois,
- Environnementalement : de risquer d'avoir à gérer plus de dépôts sauvages et réduire notre impact environnemental lié aux carburants.

Nous constatons aujourd'hui une baisse réelle et durable de la quantité d'ordures ménagères collectées, et une hausse constante de la collecte des emballages recyclables.

Les emballages représentent un volume très important dans les déchets des ménages. L'extension des consignes de tri va contribuer encore à une réduction du volume des ordures ménagères. L'obligation du tri des biodéchets va générer une baisse très importante du poids des ordures ménagères et va leur enlever la contrainte des odeurs et de la putréfaction.

In fine, la poubelle ordures ménagères aura un volume très faible et présentera de faibles nuisances. Au contraire, les poubelles jaunes de TRI auront gagné en volume.

Les réflexions doivent donc se tourner à inverser le rapport du nombre de tournées entre les ordures ménagères et le tri sélectif (aujourd'hui 11 tournées de tri pour 31 tournées d'ordures ménagères).

D'ici une prise de décision, des solutions rapides devront être engagées dès 2021 pour soulager les tournées de tri qui arrivent à saturation.

TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et tout venant/encombrants de déchetteries enfouis) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

Le futur projet d'**extension des consignes de tri** sélectif des emballages ménagers à l'ensemble des plastiques et l'**application de la loi biodéchets** en 2024 iront dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées. En effet, ces **biodéchets et déchets plastiques** représentent **38% du poids total des ordures ménagères (soit 2400 tonnes)**.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri doivent être développées** pour détourner des encombrants des matières recyclables (placo plâtre, plastiques durs, verre plats et huisseries, ...).

La très forte fréquentation estivale de nos déchetteries est aussi un frein à l'excellence du tri dans ces périodes. Le fait que nos gardiens soient seuls sur leur déchetterie pose des problèmes pour surveiller, contrôler et diriger le tri réalisé par les usagers. La question de la **limitation du nombre d'usagers en même temps sur chaque déchetterie** (par des moyens techniques, type barrières, badges, ...) sera un point clé dans

les années à venir. La question du **doublment du poste de gardien à certaines périodes** (au moins l'été et les gros week end de mai) sera aussi un enjeu majeur, mais avec des contraintes financières.

FINANCEMENT DU SERVICE :

Enfin, **le mode de financement du service** à travers la TEOM, nécessitera peut-être une remise en cause. Les politiques nationales poussent à des changements vers **la tarification incitative** qui est un levier certain (avec des contraintes) pour pousser au tri des déchets et à leur réduction. Pour cela, une étude prospective liée à la mise en place d'une part incitative (taxe ou redevance) devra être commandée.

L'ensemble des points évoqués ci-dessus montre la nécessité d'avoir une vision prospective de réorganisation du service d'élimination des déchets à l'horizon 2021.



MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

ANNEXE 1: PROJET SLGDO

Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques ALF SLGDO 2020 - 2025



Jun 2019

Service Déchets

POURQUOI un SLGDO ?

* **2170 tonnes biodéchets / an** dans les Ordures ménagères
(75 % des biodéchets proviennent des ménages)

* **DEFINITION des BIODECHETS**

= déchets alimentaires organiques (restes et préparation de repas)

= 80 % d'eau ! = On incinère 1732 tonnes d'eau / an à 160 euros/t !

+ Déchets VERTS

* **INTERET des BIODECHETS**

= Intérêt énergétique (méthanisation)

= Intérêt organique (amendement des sols)

* **REGLEMENTATION – Objectif au 1/1/2024**

- Le tri des biodéchets est obligatoire.
- Les collectivités (en charge de la collecte) devront donner les moyens à tous les usagers de pouvoir trier et séparer leurs biodéchets.



Quel SLGDO ?

* **Coût annuel traitement biodéchets : 10% du budget Déchets**

- 2019 : 353 000 euros/an
- 2025 avec la hausse de la TGAP : 382 000 euros/an

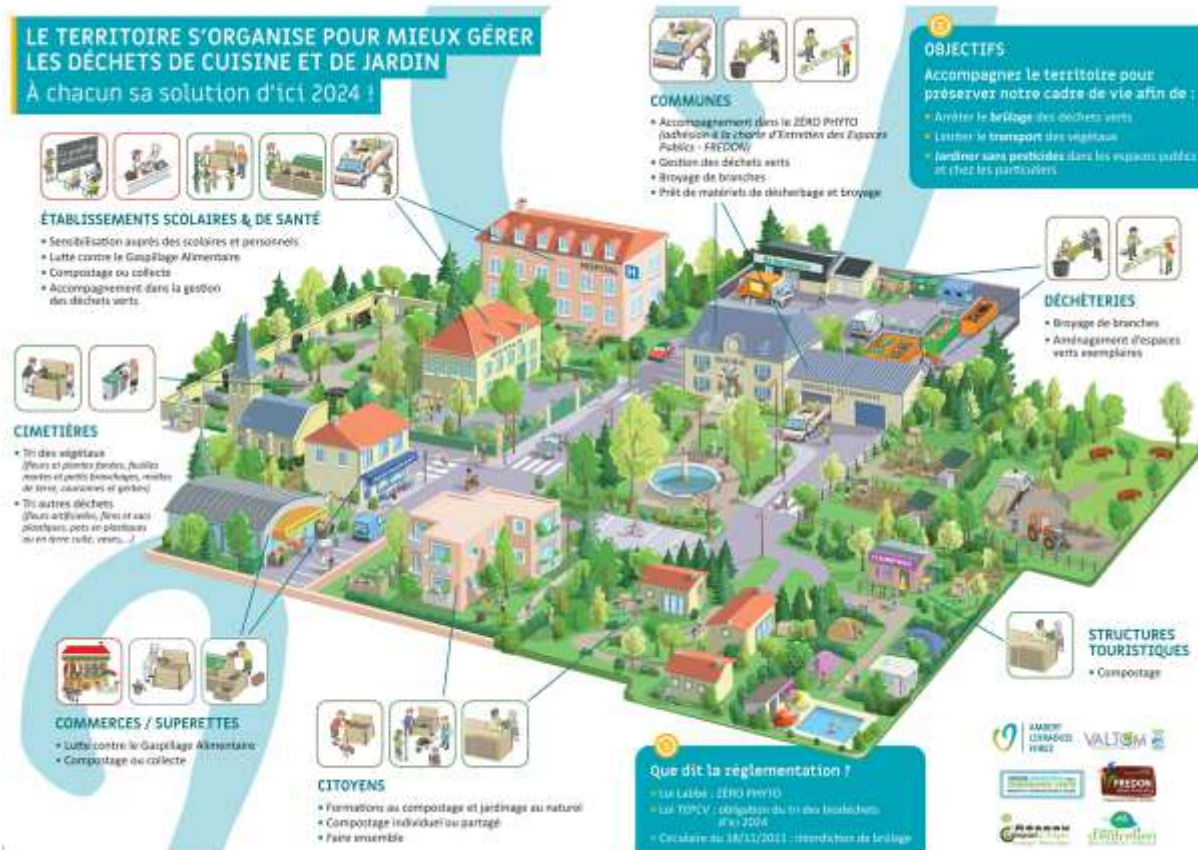
* **SLGDO issu du Schéma Départemental porté par le VALTOM pour l'ensemble des EPCI de collecte.**

* **Objectif rationnel fixé : 59 % de biodéchets détournés 2025**

Soit 1300 tonnes, soit 230 000 euros économisés chaque année en traitement !
ATTENTION ! La loi fixe 100 % !

* **Actions sur les déchets verts :**

- 1300 tonnes collectées par an en déchetterie
- **Objectif** : - 110 tonnes en 2025



Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Continuer l'accompagnement des établissements (scolaires, santé, ...) par des structures spécialisées (nous n'avons pas la compétence en interne).

Enjeu restant : 36 tonnes/an

Coût maximum : 60 000 euros sur 6 ans

- Sensibilisation du grand public (guides, campagnes de com, stands, ...). **Enjeu : 135 tonnes/an** – Coût : 6000 euros

- * apprendre à mieux acheter,
- * savoir utiliser les restes de repas,
- * ...

- Accompagnement de la restauration commerciale (via le VALTOM).

Collecte des biodéchets

- Collecte en bacs avec Benne à ordures traditionnelle
- Généralisation pas adaptée à notre territoire. Collecte très couteuse.
- Collecte existante sur Ambert (métiers de bouche, fleuristes, établissements ne pouvant pas composter) = 30 t/an

En plein développement !

Possibilité de développement à des bacs collectifs en centre bourg si nécessaire (préférence au compostage).

Et au marché d'Ambert !





Compostage individuel au jardin

Compostage individuel au jardin pour ceux possédant la place = 80% de la population

1790 composteurs individuels déjà distribués ces 10 dernières années !

Objectif : Distribuer 3360 composteurs individuels en plus d'ici 2025 !

Enjeu tonnage : 600 tonnes

Coût maximum : 134 000 euros sur 6 ans

Solution mixte :

- Ils sont « Mis à disposition gratuitement » via une convention de bonne utilisation sous le statut « bac ». La collectivité en reste propriétaire. L'utilisateur doit suivre une formation.
- Ils continuent à être vendus si l'utilisateur ne veut pas accepter les conditions.



Le compostage partagé (collectif)

* **Composteurs de quartier** pour les **bourgs** de chaque commune (1 site/30 hab) pour les usagers sans jardin, en appartement (maisons de bourg) = **286 sites**

* **Composteur collectif** pour **l'habitat collectif** (immeubles privés/public) = **20 sites**

* **Composteur collectif** pour les **structures touristiques** (campings, ...) = **22 sites**

ALF est en avance sur ce sujet (multiples exemples), mais un **déploiement généralisé** est nécessaire pour atteindre nos objectifs !

Enjeu tonnage : 410 tonnes

Coût : 180 000 euros sur 6 ans (156 000 investissement)

Projet qui va mobiliser plus d'1 ETP sur 6 ans



Le compostage partagé

Un cadre **JURIDIQUE** (Arrêté du 9 avril 2018) : limite à 52 tonnes / site

Un **SAVOIR FAIRE** dans l'accompagnement du compostage partagé (mise en place, suivi, ...) – *Exemples Mayres, Job, Ambert, ...*

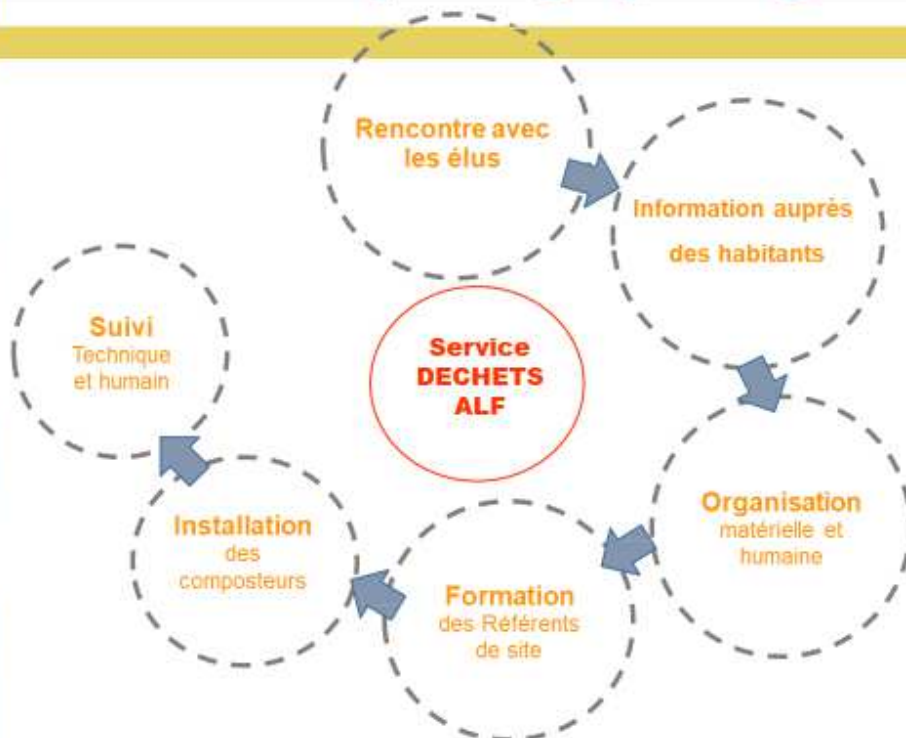
Des **nouveaux METIERS** référencés avec des **compétences reconnues** : Guides composteurs, Maîtres composteurs, ...

Un **INTERET** croissant de la **POPULATION** (prise de conscience environnementale, médiatisation, ...)

En France, + de **3000 sites de compostage partagé en fonctionnement** gérés/accompagnés par les collectivités (EPCI, communes, associations, ...) et leur partenaires !



Le compostage partagé





Le suivi du compostage partagé

- **1 ou plusieurs référents** de site se relayant dans le contrôle de la pratique de compostage : 2 à 3 fois par semaine.
- **Une formation obligatoire des référents de site et agents municipaux** qui seront amenés à intervenir sur le projet de compostage.
- **Un ou deux agents communaux** en soutien des référents de site.

PS : Outre la petite charge de travail supplémentaire que peuvent représenter le suivi des composteurs partagés, ces projets permettent aux employés communaux de diversifier leurs missions et d'acquérir de nouvelles compétences. On observe un intérêt fort des employés communaux pour ces nouvelles problématiques lors des formations qu'ils suivent (lien CNFPT).

- **Un maître composteur** référent du service Déchets ALF



Autres actions biodéchets

* Compostage autonome en établissements

- * scolaires (écoles, collèges, ...)
- * santé (EHPAD, ESAT, ...)
- * restauration commerciale (restaurants, ...)
- * sites publics (avec restauration ou logements)

Enjeu tonnage : 33 tonnes

Projet qui va mobiliser plus de 0,7 ETP sur 6 ans

Coût : 20 000 euros sur 6 ans

* TRI et COMPOSTAGE des déchets de CIMETIERE

Enjeu tonnage : 56 tonnes

Coût : 11 000 euros sur 6 ans

Actions « déchets verts »

Objectifs :

- * Respecter l'objectif LTECV de – 10 % de déchets collectés
- * Transporter moins de déchets verts
- * Aider les usagers à respecter l'interdiction de brûlage
- * Aider les usagers à faire évoluer leurs pratiques de jardinage

1 jardin = 1 à 2 kg de Matière Organique / m² / an

Enjeu tonnage : 110 tonnes (sur les 1300 accueillies en déchetteries) 8%

Projet qui va mobiliser plus de 0,8 ETP sur 6 ans

Coût : 30 000 euros sur 6 ans

Fabriquer du broyat à partir des branches afin d'alimenter l'ensemble des sites de compostage en matière sèche.

Actions « déchets verts »

- * Accentuer le broyage des branches en déchetteries
- * Développer des plateformes communales de broyage de branches
- * Développer des campagnes de broyage « Place du village »
- * Promotion des plantes à croissance lente (fini les haies de tuyas !)
- * Apprendre à gérer ses déchets verts « au jardin »



Synthèse et besoins

* En 2025, le résultat de ces actions permettra d'économiser chaque année **232 000 euros de traitement (ordures ménagères et déchets verts)**

* En 2025, nous respecterons les obligations réglementaires :

- l'obligation de moyens sur les biodéchets (pas l'obligation de résultat)
- la baisse de – 10 % des déchets collectés
- l'objectif de 65 % de taux de valorisation

Mais pour cela, nous devons accepter d'investir et dépenser plus qu'aujourd'hui sur les 6 prochaines années !

.... Pour maîtriser nos coûts de traitement en 2025 !

« Philosophie » du projet

Comme l'a rappelé Laurent BATTUT (président du VALTOM) devant vous le 31/1/19, les impacts de ces nouvelles réglementations et de ces hausses de taxes sur les déchets non recyclés sont une véritable CHANCE pour nos territoires ruraux en :

- **Relocalisant une partie de l'économie « Déchets »** qui sera, de fait, si on n'agit pas, transférée à l'Etat sous forme de taxes (et non réaffectées aux politiques environnementales).

PS : les taxes sur les déchets passent « bien » ! (exemple de la future taxe Plastique)

- **Créer des emplois pérennes sur nos territoires, non délocalisables, et qui s'autofinancent** par les gains effectués sur le traitement des déchets.

Evolution du coût de traitement des Ordures ménagères entre 2019 et 2025



Besoins financiers (hors personnel)

BESOINS BUDGET SLGDO hors personnel ETP	Budget annuel déjà affecté à la problématique en 2019 et ce depuis 3 ans sur budget Déchets Pour info	Budget nécessaire sur période 2020 - 2025	Subvention possible (à confirmer)	Reste à charge ALF 2020-2025 (subventions déduites)
Fonctionnement (hors budget personnel ETP)	10 000	311 000	67 200 LEADER-PNRLF Lutte contre gaspillage alimentaire Formations compost	243 800
Investissement	20 000	202 000	133 000 REGION AURA Gros composteurs Camion EV compost	69 000
				SOIT 40600 par an sur 6 ans Soit + 30000 par an en plus par rapport à la situation actuelle
				Attention sur période 2020-2023 sur période 2020-2023 si obtention subventions

Besoins en personnel (ETP)

BESOINS ETP SLGDO	Nombre ETP travaillant déjà sur la problématique en 2019	ETP total nécessaire par an Période 2020 - 2025 selon nos calculs	Besoin création ETP En plus du 0,8 ETP déjà existant	TOTAL ETP demandés pour mener à bien le projet	ETP total nécessaire APRES 2025 pour maintenir les bénéfices du projet
BIODECHETS (restes et préparations de repas) et DECHETS VERTS	0,8	3,8 <small>Besoin estimé par BE STDGO VALTOM = 5,17 ETP</small>	2 ETP ALF au 1/1/20 0,5 ETP VALTOM <small>Éventuellement 1 ETP entier - négociation possible</small>	3,3 <small>(3,8 si le VALTOM évolue vers 1 ETP entier)</small>	0,8 ETP existant en 2018 2 ETP à conserver après 2025 (A voir avec réorganisation du service collecte)

Suivi des équipements / Sensibilisation / Broyage / ...
= 600 jours de travail par an après 2025
= 2,8 ETP

Autres impacts et liens du SLGDO

- * En 2025, les déchets PUTRESCIBLES ne seront plus dans la poubelle Ordures Ménagères !
- * Dès le 1/1/21, 100 % des emballages iront à la poubelle JAUNE !
- * Volonté (?) d'adopter un règlement de collecte plus coercitif (sept 19) !
- * Quid des résultats sur l'opportunité de s'engager vers une tarification incitative ?

L'ensemble de ces mesures va nous conduire rapidement à devoir modifier l'organisation sur service de collecte des Ordures Ménagères !

Le poids, le volume et les odeurs des OM va baisser très fortement. Le service Collecte devra donc être rationalisé (fréquence de collecte, nombre d'agents, ...).





Autres impacts et liens du SLGDO

Cette politique de développement du compostage s'intègre dans le Projet de Territoire !

* Du lien social va être généré dans les bourgs autour des composteurs collectifs.

* Les composteurs collectifs des bourgs sont aussi un petit facteur de revitalisation.

* L'animation du réseau « compostage » dans sa globalité (citoyens référents de site, guides composteurs, relais des maitres composteurs) va créer des synergies entre les usagers, les communes et Ambert Livradois Forez.

ANNEXE 2: REVUE DE PRESSE

Tout au long de l'année les actions du service déchets sont relayées par la presse locale (La Montagne et La Gazette). Voici le récapitulatif des articles parus en 2019.

1^{er} trimestre 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ■ La gestion des déchets soumise à des objectifs contraignants

Mieux trier ou payer très cher

Les contraintes réglementaires et fiscales qui s'annoncent pour le traitement des déchets vont obliger la collectivité à améliorer le tri.

Alice Chevrier
alice.chevrier@centrefrance.com

Le coût de traitement des déchets était une seconde fois au cœur du conseil communautaire d'Ambert Livradois-Forez qui s'est tenu jeudi soir, à Vertolaye. Preuve de l'inquiétude grandissante des changements à venir, partagée par les élus mais aussi le président du Valtom, Laurent Battut, venu leur présenter les enjeux et le meilleur scénario à choisir pour « appliquer les lois de la République ».

Des objectifs sont imposés : en 2020, - 10 % de déchets par rapport à 2010 ; 55 % de valorisation des déchets ; - 50 % de déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010 ; en 2022 l'extension des consignes de tri aux plastiques souples et rigides (notre édition du 15 décembre), en 2024, fin des biodéchets dans les ordures ménagères. Au final, chaque habitant du Valtom devra jeter par an 171 kg de déchets dans sa poubelle en 2025, contre 211 aujourd'hui. Si le Valtom ne respecte pas ces ob-



COMPOSTAGE. Pour baisser la masse des ordures ménagères, l'un des objectifs consistera à généraliser le compostage. ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

jectifs, il sera pénalisé en termes de fiscalité.

Laurent Battut a dénoncé ces objectifs, au motif notamment que le département du Puy-de-Dôme a déjà beaucoup investi pour devenir aujourd'hui « très vertueux » et « dans le top 5 national » en termes de valorisation des déchets. Dénonçant aussi des objectifs plus drastiques selon lui pour « les ordures

ménagères » que pour les « entreprises ».

Toutefois, il a préconisé de tout mettre en œuvre pour y répondre, de « faire d'une contrainte une opportunité » et relocaliser la fiscalité en investissements sur les territoires. Par exemple pour les déchets organiques : « Nous avons deux choix : soit nous payons 2,2 millions d'euros de taxes à

l'État, soit nous dépensons cet argent pour des investissements humains sur nos territoires. Aujourd'hui, 24 équivalents temps plein sont dédiés, sur le département, à l'accompagnement des habitants vers une gestion locale de leurs déchets organiques, on passerait à 66. »

Tous compris, les efforts demandés ne vont « pas baisser la facture, précise Laurent Battut. Si l'on ne fait rien, cela coûtera au moins 20 € de plus par habitant d'ici 2025. Si on agit, on stabilise. »

Quid de la production des emballages ?

Le président de la cocom Jean-Claude Daurat a rappelé « qu'un habitant sur 2 fait le tri de ses déchets. On a encore des marges de manœuvre. Il faut faire comprendre que s'il n'y a pas de prise de conscience, l'effort ultime qui sera demandé sera financier et considérable. »

Le premier vice-président Guy Gorbinet s'est ensuite interrogé : « On est en train de parler de tri des déchets, mais ne devrait-on pas d'abord au niveau national travailler sur les emballages de départ ? Dans les pays nordiques, il y a par exemple des consignes pour les bouteilles plastiques. » « C'est une proposition qu'on fait depuis longtemps, a répondu Laurent Battut. Il n'y a que la loi qui peut le décider. » ■

➔ DOSSIERS EN BREF

LA WEB RADIO EST EN LIGNE. C'était un des outils prévus pour l'élaboration du projet de territoire : la création de la « web-radio Pep's ». « L'objectif est d'entrer en contact avec la population et la jeune génération », a détaillé Gaëlle Goigoux, directrice de la communication d'ALF, jeudi soir aux conseillers. La web-radio va fonctionner 24h/24h, sur le site internet « www.peps-alf2040.fr ». Elle diffusera de la musique, mais aussi des émissions à 10 h 15, 13 heures, 17 heures et 19 heures.

Les premières émissions ont été montées avec les contenus récoltés lors des ateliers d'avenir au printemps. D'autres émissions vont être enregistrées.

De premiers projets sont lancés avec le collège de Saint-Anthème, l'accueil de loisirs d'Églissoles ou encore le lycée d'Ambert. La radio peut s'écouter sur ordinateur et smartphone. « C'est un lien social qu'on avait imaginé depuis longtemps et qui devient réalité », s'est félicité

Jean-Claude Daurat. ■

DES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS.

ALF s'est engagée dans une étude sur l'habitat, avec l'objectif d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés. La première partie, menée en interne, a par exemple montré que 77 % des ménages du territoire sont propriétaires de leur logement ; que près de 13 % des logements sont vacants ; ou encore que plus de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1919. La seconde partie de l'étude sera menée par le cabinet Urbanis pour définir le programme à mettre en œuvre (prix de l'étude : 29.850 €, dont 12.438 € pris en charge par l'Anah, Agence nationale d'amélioration de l'habitat). « On se dirige vers un PIG, un programme d'intérêt général », a annoncé Manon Taing, directrice du pôle Agriculture, forêts, environnement et aménagement durable. Un dispositif qui permet de déclencher des aides pour des propriétaires privés, de l'Anah notamment. « Il y a

déjà un PIG départemental, l'idée est de créer un PIG plus adapté à notre territoire, en prenant en compte les spécificités locales. On pourrait aussi mettre en place une Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur certains bourgs, comme Ambert, ce qui permettrait d'attribuer des aides plus ciblées, sur des actions plus ciblées. » L'objectif est de valider la stratégie en fin d'année par un vote au conseil et les premières instructions de dossiers en 2020. ■

SAUVER LA LIGNE FERROVIAIRE. Les élus ont été informés que la ligne ferroviaire qui traverse le Livradois-Forez a besoin de moyens. Il faut prévoir des travaux d'entretien, estimés à 310.000 €, à la charge de la Région et de l'État. Mais aussi un emploi supplémentaire, notamment en raison de la complexité des réglementations. Ce serait 40.000 € annuels à ajouter sur le budget de fonctionnement, qui passerait à 190.000 €. Comme quatre cocoms se le partagent, ALF augmenterait de 15.000 € sa participation. ■

ENVIRONNEMENT ■ Le territoire parmi les plus actifs au concours du Valtom

Ambert meilleur participant

Le territoire d'Ambert a fait mieux que participer au concours du Valtom sur le tri sélectif des bouteilles plastiques. Parmi les vainqueurs, l'école de La Forie.

C'est pour encourager le tri sélectif, et plus particulièrement celui des bouteilles en plastique, que le Valtom, associé à l'ensemble de ses collectivités adhérentes, a lancé un jeu concours en novembre dernier. Et jeudi dernier, les gagnants du territoire ambertois ont reçu leurs lots dans les locaux de l'école de La Forie.

Si sur le bassin, une bouteille en plastique sur deux n'est toujours pas triée, il semble que ce concours ait connu un certain engouement : les usagers ont été invités à mettre un papier avec leurs coordonnées dans les bouteilles plastique avant de les placer dans les sacs ou containers jaunes prévus pour leur recyclage.

Près d'un tiers des bouteilles d'Ambert

Sur le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, la participation a été



LOTS. Des cadeaux ont été remis aux élèves d'Isabelle Courtial.

conséquente. « Sur le département, nous avons recensé 3.270 bouteilles participantes, détaille Laurent Battut, président du Valtom. 1.050 viennent du secteur d'Ambert, soit près d'un tiers. Ce concours était organisé pour faire gagner des lots mais aussi pour travailler sur le tri ».

Un travail qui a eu l'air de porter ses fruits à l'école de La Forie. Les élèves ont participé individuellement et une bouteille a

également été inscrite au nom de la classe d'Isabelle Courtial. Et c'est justement cette bouteille qui a été tiré au sort. L'institutrice a ainsi remporté deux entrées à Royatonic tandis que les 18 élèves se sont vu remettre des sacs contenant mug, gobelet, calculatrice à secouement... Au total, ce sont cinq gagnants qui ont été récompensés sur le territoire d'ALF : baptême en montgolfière, repas chez

un Toque d'Auvergne ou billets pour un match de l'ASM ont été remportés.

« Sur trois semaines, nous avons trié 170 m³ de bouteilles pour récupérer celles des participants, soit environ 85.000 bouteilles, explique François Fournioux, responsable du service Déchets d'ALF. Environ une bouteille sur 85 contenait un bulletin de participation. C'est le territoire qui a le plus participé au niveau du Puy-de-Dôme ». ■

Les bons gestes du tri ont été récompensés



Les gagnants du concours lancé en novembre par le Valtom ont reçu leurs récompenses. La réception a eu lieu à l'école de La Forie, dont la classe de CE/CM a justement fait partie des lauréats. Le jeu consistait pour les participants à glisser un bulletin avec leurs coordonnées dans les bouteilles plastiques destinées au recyclage. Organisé au niveau départemental, le concours a révélé l'excellente participation du territoire d'Ambert Livradois-Forez : « Sur 3.270 bouteilles recensées dans le département, 1.050, soit 1/3, viennent du bassin ambertois », a annoncé Laurent Battut, président du Valtom.

Ambert → Vivre sa ville

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ■ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait augmenter dès 2019

Une hausse de la TEOM pour commencer

Le résultat 2018 permettra de boucler sereinement le budget 2019 d'ALF mais le débat d'orientations budgétaires de jeudi montre que l'équilibre sera dur à trouver dès 2020 sans décisions fortes.

Thierry Senzier
thierry.senzier@centrefrance.com

« **C'**est une situation que nous redoutions depuis la fusion. Elle n'est pas désespérée mais elle nécessite que nous soyons extrêmement rigoureux. » Le président d'Ambert Livradois-Forez Jean-Claude Daurat s'est voulu optimiste, jeudi soir, à Champétières, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, mais il n'a pas caché la réalité : les deux ou trois prochaines années seront difficiles sur le plan financier.

La faute, principalement, à un niveau d'épargne brute préoccupant, comme l'a détaillé dans son exposé le directeur général des services adjoint Johan Rougeron. Avec trois conséquences : la CC ALF ne peut plus rembourser sa dette, ne peut pas investir et ne peut pas recourir à l'emprunt.

Il faut donc agir. Il ne devrait pas y avoir de difficultés pour boucler le budget 2019, grâce aux efforts déjà fournis par les services et surtout à un reliquat de recettes fiscales imprévu de 1,3 million d'euros (régularisation de la situation de l'entreprise Sanofi). Mais l'équilibre



PROJET. La hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'explique par les importants investissements (comme des colonnes à verre) à prévoir sur le territoire intercommunal. PHOTO D'ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

budgetaire sera compliqué à trouver dans les prochaines années, démontre le rapport d'orientations budgétaires.

D'où un certain nombre de décisions à prendre à court ou à moyen terme.

150.000 € à dégager en fonctionnement

En premier lieu, une augmentation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères semble inévitable, dès 2019. « On arrive à un moment où il faut prendre une décision courageuse pour anticiper l'avenir », a justifié Jean-Claude Daurat. De lourds investissements sont en effet à prévoir dans ce domaine.

En deuxième lieu, il a été établi qu'il faudra dégager 150.000 € sur la section de fonctionnement. Différentes hypothèses ont été émises pour cela : recourir au levier fiscal (sans doute en 2020) ; travailler sur la répartition du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) ; réviser la politique tarifaire ; geler les embauches (à l'exception de celles qui concernent la gestion des bâtiments ALF) ; étudier la création d'un siège unique pour la communauté de communes...

« Afin de ne pas dégrader davantage la situation de la section de fonctionnement », il est

également proposé de reporter de 2019 à 2020 des investissements qui n'ont pas encore été vraiment lancés : c'est le cas du gîte des Pradeaux, de la médiathèque d'Ambert, des subventions Habiter mieux dans le cadre du PIG (programme d'intérêt général).

Les constats, les analyses et les propositions de ce rapport n'ont pas suscité de débat parmi l'assemblée. Sans doute les éventuelles oppositions se manifesteront-elles le 11 avril, jour du vote du budget, à Dore-l'Église. L'an dernier, 18 voix s'étaient levées contre le budget primitif principal et 7 élus s'étaient abstenus. ■

EN BREF

RAPPORT ■ État d'ALF

Un rapport sur l'état de l'EPCI a été présenté jeudi soir aux élus communautaires par la directrice du pôle Ressources humaines Marielle Giraud. On retiendra qu'à ce jour Ambert Livradois-Forez emploie 240 agents dont 212 permanents. Les deux tiers sont des femmes. L'âge moyen des agents est de 41,97 ans (44,9 ans dans la fonction publique territoriale). Il a été précisé également que la communauté de communes va devoir payer une amende (environ 10.000 € en 2018) pour non-respect de la législation sur les travailleurs en situation de handicap : le taux d'emploi est de 4,90 au sein de ALF, le taux réglementaire étant de 6 %. ■

TARIFS ■ Harmonisation

Les élus ont décidé à l'unanimité d'harmoniser les tarifs du Bus des Montagnes mais aussi du transport à la demande sur le territoire intercommunal. Pour ces deux prestations, les tarifs uniques sont désormais de 5,5 € pour un aller-retour et de 4 € pour un aller simple.



REPAS. Les tarifs changent. ARCHIVES

Concernant le portage de repas, les tarifs ont également été harmonisés entre le secteur d'Ambert et ceux du Haut-Livradois et d'Olliergues. Suivant les tranches de potentiel fiscal, la baisse peut aller de -0,10 % à -0,40 % et la hausse de 0,10 % à 0,60 %. Mesure applicable dès le 1^{er} juillet 2019. ■

COMPÉTENCE ■ ALSH

Les statuts de la CC Ambert Livradois-Forez ont été modifiés pour intégrer officiellement la compétence « accueil de loisirs sans hébergement » d'Ambert. Ce sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2019.

SUBVENTIONS ■ Avances

Le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une avance de 30 % sur les subventions à trois associations du territoire, formalité effectuée chaque année pour éviter de mettre en péril ces structures. Il s'agit de Livradoué Dansaire, Le Bief et le Cyclo-club Les Copains. ■

Un plan d'actions en faveur de l'énergie positive

La séance de jeudi a permis à Manon Taing, la directrice du pôle Agriculture/forêt/eau/aménagement durable de présenter le plan d'actions TEPOS 2018-2021.

Pour rappel, le label TEPOS (territoire à énergie positive) permet de bénéficier d'aides au fonctionnement de la part de l'Ademe, et en particulier le financement d'un emploi pendant trois ans. À ne pas confondre avec le TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) qui le complète, certes, mais qui donne droit à des aides à l'investissement de l'État.

Les élus ont approuvé à l'unanimité la stratégie et le plan



MOBILITÉ. L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est en cours sur le territoire.

d'actions qui en découle. Les trois axes à suivre sont : diminuer la consommation énergétique sur le territoire, augmenter la production d'énergies renouvelables, promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire.

Outre les actions en cours (par exemple le soutien à la rénovation énergétique, la mise en place du télétravail ou le développement du covoiturage), d'autres ont été évoquées comme la sensibilisation aux écogestes, le développement du bois-énergie, de la visioconférence, l'organisation de formations éco-conduite, la valorisation de points de vente de produits locaux... ■

■ SAUVESSENGES

Les écoliers sensibilisés au tri des déchets



ÉDUCATION. Les élèves de l'école Saint-Joseph ont participé récemment à des séances de sensibilisation au tri des déchets. Grâce à l'intervention de Florence Etienne, membre du service déchet de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, les enfants ont appris à bien trier les déchets selon la couleur des poubelles. Par la suite, ils ont pu comprendre le fonctionnement d'un camion-poubelle lors de sa venue dans le village. Les écoliers ont également manipulé une partie du véhicule. L'animatrice a aussi expliqué et insisté sur le cycle de vie des objets et leur revalorisation. Cette sensibilisation se poursuivra par une visite de la déchetterie à Ambert au mois d'avril.

CONSEIL RÉGIONAL ■ La demande des élus du département soutenue

Déchet rime avec proximité

Le Conseil régional, qui a voté son SRADDET jeudi soir, a accepté d'y inscrire un amendement pour que les déchets soient toujours enfouis dans le Puy-de-Dôme, pas dans la Loire.

Laurent bernard

La menace qui pèse sur trois sites d'enfouissement publics que sont Ambert, Puy-Long et Saint-Sauves va-t-elle être levée ?

Présenté par Roger-Jean Meallet, le maire PRG de Champeix et conseiller régional, un amendement a été adopté, jeudi soir, à l'hôtel de Région, à Lyon. Il permettra d'inscrire dans le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADDET) « la plus grande proximité possible entre la collecte des déchets et leur traitement dans les centres d'enfouissement existants. »

Action en justice ?

Une manière de s'opposer au Plan régional de gestion des déchets, rédigé par les services de l'État et qui prévoit le transport des déchets ménagers du Puy-de-Dôme vers le site de Roche-la-



ORDURES MÉNAGÈRES. Enfouir les déchets dans la Loire plutôt que le Puy-de-Dôme aurait des conséquences économiques, sociales et environnementales, craignent des élus locaux.

Molière, dans la Loire. Si elle devenait effective, cette décision menacerait de fermeture les sites publics d'enfouissement de Puy-Long, de Saint-Sauves et d'Ambert. Outre les conséquences économiques, sociales et environnementales (en raison de la nécessité de transporter plus loin les déchets) cette

décision pourrait se traduire par une hausse de la facture pour les usagers, a argumenté Roger-Jean Meallet.

Eric Fournier, vice-président UDI en charge de l'environnement, a fait voter l'amendement et a dit envisager une procédure en justice si cela ne suffit pas à faire infléchir la position de l'État ■

→ QUESTIONS À...



LAURENT BATTUT

Président du Valtom (syndicat qui valorise et traite les déchets du Puy-de-Dôme)

Les sites auvergnats sont-ils menacés ?

Oui, alors que le plan aurait pu diviser la capacité des sites d'enfouissement par deux, comme prévu par la loi de transition énergétique. On aurait gardé une proximité. Les conseillers régionaux du département l'ont compris et nous suivent.

Il y a un risque de privatisation ?

Nous avons voulu déposer un dossier pour garder la gestion de Puy-Long, à Clermont, après 2025. On ne peut pas parce que le plan régional n'est pas encore rédigé. Normal. Mais, à Lyon, un groupe privé a pu, lui, déposer son dossier... pour Puy-Long.

Par Simon Antony

2^{ème} trimestre 2019

Ambert → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ Sept établissements scolaires mobilisés pour cette collecte avec ALF

Les textiles sortent des poubelles

Les écoles d'Ambert, Arlanc, Dore-l'Église, Grandrif, La Forie ou Olliergues sont en lice pour le concours « Zéro textile à la poubelle ».

C'est parce que beaucoup trop de textiles finissent dans les poubelles des particuliers et viennent ainsi grossir la quantité des ordures ménagères que le service déchets d'Ambert Livradois-Forez (ALF) a décidé de lancer une nouvelle action en direction des écoles élémentaires.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la communauté de communes a choisi par cette action de sensibiliser écoliers, parents et enseignants. C'est une collecte de textiles au sein des établissements scolaires, et ce, sous forme d'un concours, qui a été mise en place.

Du 18 mars au 4 avril

Ainsi, « Zéro textile à la poubelle » invite les élèves et leurs familles à rapporter leurs textiles usagés à l'école. Sept établissements du territoire ont répondu favorablement et se sont inscrits pour le concours qui s'est déroulé du 18 mars au 4 avril. À l'issue de la collecte, c'est l'école qui aura récolté le plus gros poids de textiles par rapport au nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2018, qui rem-



RÉCUPÉRATION. Les élèves du territoire se mobilisent pour réduire leurs déchets.

portera le concours.

Les écoles Henri-Pourrat et Saint-Joseph à Ambert, Notre Dame à Arlanc mais aussi les établissements de Grandrif, Dore-l'Église, La Forie et Olliergues sont en lice pour remporter le prix qui sera décerné au vainqueur : un spectacle interactif nommé *Eh Oh les poubelles* qui sera joué pour l'ensemble des élèves de l'établissement ga-

gnant le 21 mai prochain. C'est la compagnie « Le chapiteau vert » qui proposera ce voyage dans un monde de détritus afin de faire découvrir aux enfants les moyens de réduire les déchets ménagers, de faire le tri et de valoriser ce qui peut l'être.

« Les parents vident leurs armoires et apportent des sacs, commente Sylvain Pitaval, directeur du groupe scolaire Hen-

ri-Pourrat. On va ainsi ramasser le plus de kilos de linge possible, en bon état ou pas. On récupère aussi les chaussures. Pour inciter les familles à trier et à participer, nous les avons informées de cette action par un courrier dans le cahier des élèves. Le service déchets viendra récupérer tous les sacs le 8 avril. Il y en a plein dans un coin du hall de l'école, mais c'est pour la bonne cause ! » ■

À SAVOIR

COLLECTE ■ Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est maintenue comme d'habitude le lundi de Pâques sur la ville d'Ambert ; sortir le conteneur la veille de la collecte. ■

ENVIRONNEMENT ■ Des rendez-vous proposés aux points de compostage d'ALF

Des bons gestes à appliquer

De petites réunions sont menées par le service déchets d'Ambert Livradois-Forez afin d'expliquer les bons gestes en matière de compost.

Après l'installation de plusieurs points de compostage en centre-ville, le service déchets d'Ambert Livradois-Forez proposait des rendez-vous aux habitants des quartiers concernés tout au long de la semaine dernière. L'occasion de passer un moment convivial en abordant les bons gestes à avoir en matière de valorisation des déchets organiques.

Avoir les bons gestes

« On a d'abord fait passer l'information sur ces rendez-vous dans les boîtes aux lettres de chaque quartier, expliquent Nicolas Fouris et Fabien Grelaud, deux des animateurs venus jeudi soir au square Annweiler. On a aussi communiqué lors d'« Ambert Côté Jardin ». Le but, c'est que les gens aient les bons gestes, qu'ils viennent utiliser les composteurs ». D'autant que le compost ainsi produit pourra être utilisé par les habitants eux-mêmes. « La



INFORMATION. Des réunions pour expliquer les bons gestes en matière de compostage.

mairie et le service déchets utilisent aussi le compost, reprend Nicolas. Il est en général bien mûre au bout de huit mois ».

Après la résidence Fontaine-de-Goye, ce sont le verger communal, le square Annweiler et les abords des locaux du service déchets qui ont été équipés. À La Masse et avenue du 11-Novembre, ce sont des

composteurs de pied d'immeuble qui ont été installés il y a une dizaine d'années. « Il y a des référents sur ces sites, explique Fabien, et ça fonctionne vraiment bien ».

L'idée de ces petites réunions est aussi de créer un moment convivial et de montrer que les points de compost peuvent aussi devenir des points de regroupement au sein des

différents quartiers. « Ces endroits d'échange peuvent avoir des retombées sociales, ajoute Emmanuelle Piron, chargée de mission « Économie circulaire » et maître composteur au service déchets d'ALF. Et le compostage, c'est tellement de bon sens ! On ne va pas envoyer quelque chose qui est fait à 80 % d'eau comme les épluchures, à l'incinérateur ». ■

■ À SAVOIR

DÉCHETS ■ Collecte du 1^{er} mai

La collecte du mercredi 1^{er} mai des sacs et bacs jaunes dans le centre-ville d'Ambert sera avancée, en raison de la Fête du Travail, au mardi 30 avril. La collecte du mercredi 8 mai sera maintenue. Dans les centres-bourgs de Job, La Forie, Vertolaye et Olliergues, la collecte des sacs et bacs jaunes du 1^{er} mai sera décalée au jeudi 2 mai. La collecte du mercredi 8 mai sera maintenue. ■

■ AGENDA

AMBERT LIVRADOIS-FOREZ. Cuisine sur le marché. La communauté de communes Ambert Livradois-Forez, engagée en faveur de la transition énergétique, œuvre activement afin de promouvoir les circuits courts et valoriser les produits locaux. Dans cette optique, elle organise une animation gratuite, toute la matinée du samedi 25 mai, sur le marché de producteurs d'Ambert, place Saint-Jean. Estelle, restauratrice de l'Auberge savoyarde cuisinera des recettes à partir de produits de saison présents sur les étals. Le public pourra suivre les étapes des préparations et les déguster autour d'un verre. ■

LOISIRS ■ Des créations à base de produit de saison proposées samedi

Le marché livre ses recettes

Estette Oziol, de l'Auberge Savoyarde a installé sa cuisine sur le marché de producteurs, samedi. Une animation dans le cadre du Territoire à énergie positive.

Le marché de producteurs fleurait bon les recettes originales samedi dernier, place Saint-Jean, à Ambert. Estette Oziol, de l'Auberge Savoyarde, proposait des créations à base de produits locaux et de saison. L'occasion de goûter de nouvelles saveurs et de repartir avec les recettes.



DÉGUSTATION. Des recettes simples à réaliser et avec parfois des ingrédients inattendus.

Pesto de fanes de radis, galettes à la farine d'épeautre et fourrées pesto-chèvre

« La communauté de communes ALF a été labellisée Territoire à énergie positive en 2017, explique Audrey Johany, chargée de mission Énergie et Développement Durable. C'est dans ce cadre que nous organisons des

actions en faveur du développement durable et de la promotion des producteurs locaux et des agriculteurs. Pour cela, on a choisi une animation sur le marché de producteurs locaux, et avec de la cuisine en direct ».

Pour relever le défi, c'est donc Estelle qui s'est mise aux fourneaux sur son stand samedi matin, pour faire déguster des recettes

simples, mais surtout exclusivement à base de produits locaux et de saison. « Tout vient du marché du samedi ou du magasin "Le Local", précise la restauratrice. On montre qu'on peut faire de très bonnes recettes avec des ingrédients simples tels que les fanes de radis ou de navets par exemple ».

Quiches, pesto de fanes de radis, galettes réalisées

avec de la farine d'épeautre et fourrées pesto-chèvre, autant de mariages savoureux et parfois inattendus que les curieux ont pu déguster sur place. « C'est la deuxième opération que l'on fait ensemble, reprend Estelle. On a fait la même chose à l'automne 2018. Là, on avait envie de mettre en valeur les premiers produits de printemps ». ■

ENVIRONNEMENT ■ Les écoliers sensibilisés à la réduction des déchets

Les poubelles sur les planches

Après le succès de l'opération « Zéro textile à la poubelle » menée dans les écoles du territoire, les élèves participants étaient invités mardi dernier à un spectacle à la Scierie. Le thème en était bien entendu la réduction des déchets.

Si c'est l'école de Grandrif qui a remporté le concours « Zéro textile à la poubelle », avec le plus gros poids de textiles récoltés par rapport au nombre d'élèves, ce sont l'ensemble des participants qui étaient conviés au spectacle « Eh Oh les poubelles ».

« On doit tous être à la hauteur de l'enjeu »

Au total, l'opération menée dans les établissements scolaires de Grandrif, Dore l'Eglise, Olliergues, La Forie, Notre-Dame à Arlanc et Saint-Joseph à Ambert aura permis de récolter plus de 3,3 tonnes de textiles.



SUR SCÈNE. Un jeu auquel a participé Victor, élève à l'école Saint-Joseph d'Ambert.

Pour ce faire, les enfants et leurs parents étaient encouragés à vider leurs armoires et à venir déposer leurs textiles usagés dans le hall des écoles participantes. Des textiles qui auront ainsi une deuxième vie.

« On doit tous être à la hauteur de l'enjeu », a rappelé Emmanuelle Piron, chargée de mission « économie circulaire » de la

Communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Encore une personne sur deux ne trie pas ses emballages ».

Pour illustrer le sujet, la troupe Le Chapiteau Vert est venue présenter une heure de spectacle, avec Bouffetout, le container parlant. « Demandez-vous ce que peut être l'avenir de vos déchets », a suggéré Thomas pour démarrer.

Chacun jette 1,6 kg de déchets chaque jour ». Sous forme de chansons, de jeu, les enfants ont été sensibilisés aux gestes qui permettent de réduire considérablement cette quantité de plus de 400 kg annuels par personne. « On doit jeter moins de choses à la poubelle, c'est la chose la plus importante à retenir », a scandé Thomas. ■

SAINT-GERMAIN-L'HERM

Une 2^e vie pour les matériaux de bricolage

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le service Déchets d'Ambert Livradois Forez expérimente le réemploi des matériaux de construction et d'aménagement intérieur dans des caissons dits de « matériauthèque » au sein des déchetteries de Saint-Germain l'Herm et de Viverols.

Au lieu de partir au recyclage ou en enfouissement, les surplus de matériaux qui étaient auparavant mis à la benne peuvent maintenant être déposés dans les caissons « matériauthèque » pour avoir une 2^e vie chez de nouveaux propriétaires.



MATÉRIAUTHÈQUE. Pour donner une deuxième vie aux matériaux de construction et de bricolage, les caissons seront ouverts les premiers samedis de chaque mois.

Ainsi, peuvent dès à présent être déposés dans ces caissons des parpaings, la-

vabos, menuiseries, quincaillerie ainsi que matériaux de construction ou

d'aménagement intérieur en bon état et pouvant encore servir à d'autres bricoleuses et bricoleurs.

Pour venir chercher la perle rare et récupérer gratuitement vos trouvailles, les caissons seront ouverts les premiers samedis de chaque mois : de 10 heures à 12 heures à la déchetterie de Saint-Germain l'Herm et de 14 heures à 16 heures à la déchetterie de Viverols.

La première ouverture au public aura lieu le samedi 1^{er} juin aux horaires précités. Les prochaines ouvertures seront prévues pour les samedis 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre. ■

Ambert → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ La Cocom s'investit pour la Semaine européenne du développement durable jusqu'au 5 juin

Des animations engagées pour le climat

Labellisée Territoire à énergie positive en 2017, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez s'engage pour la Semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin.

Julia Castaing
julia.castaing@centrefrance.com

Labellisée Territoire à énergie positive depuis 2017, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez a tenu à s'inscrire localement dans la Semaine européenne du développement durable qui continue jusqu'au 5 juin. Ce label récompense les territoires pour leur transition écologique.

« Nous devons réduire la dépense énergétique du territoire »

« La communauté de communes a ainsi dû développer un plan d'action local à la demande de l'État en faveur du développement durable. Nous devons réduire la dépense énergétique du territoire, développer des énergies renouvelables et l'économie circulaire », souligne Audrey Johany, chargée de mission énergie et développement durable à ALF.



PLANÈTE. La Semaine européenne du développement durable suivie sur Ambert Livradois-Forez. ILLUSTRATION F. SALESSE

Pour cela, tous les services de la Cocom, culture, déchets, bâtiments, communication, loisirs et plein air, forêts, ont participé à une réflexion commune autour du projet. « Nous avons constitué des groupes de travail et proposé des idées variées et tout public comme des balades contées, des spectacles, des randonnées, un ciné-débat, le nettoyage des bords de ruisseau, un test de véhicules électriques, en fonction des compétences de chacun », ajoute-t-elle.

De nombreuses associations externes vont participer à l'organisation de cet événement d'ampleur européenne : l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), le parc naturel régional Livradois-Forez, Ciné Parc, etc.

Samedi 1^{er} juin

« Suivez le courant... restez branché ! » à Ambert. De 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, essais gratuits de véhicules électriques : VTT, vélos

et voitures. Infos pratiques : parking du plan d'eau, Ambert.

Nettoyage du ruisseau de Chodernolles, à Marsac-en-Livradois, à 8 h 30. Des déchets ont envahi les berges du ruisseau de Chodernolles. Ils proviennent pour l'essentiel d'une ancienne usine qui récupérait du caoutchouc pour la fabrication de semelles. Munis de gants et de bottes, vous pourrez lutter contre la pollution aquatique. Infos pratiques : Tout public, places limitées, inscription obligatoire.

Balade encadrée en VTT à assistance électrique, à Ambert. À 14 heures et 16 heures, vous pourrez découvrir le territoire à bord d'un VTT à assistance électrique. Infos pratiques : parking de la gare, Ambert. Public à partir de 16 ans, durée 1 heure. Places limitées, inscription conseillée.

Dimanche 2 juin

« Comment venir en aide à la pie-grièche grise ? », à Marsac-en-Livradois, à 14 heures. Un des passe-reaux les plus menacés de France, la pie-grièche a disparu d'une grande partie du territoire mais reste présente dans le bassin d'Ambert. Le groupe local Ambert Thiers de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes présentera une conférence sur cette espèce et le travail réalisé, suivie d'une sortie pédestre d'observation sur le terrain. Infos pratiques : salle du « Sept », 7 rue des Écoles, à Marsac-en-Livradois. Tout public, durée environ 4 heures. Réservation conseillée.

Mardi 4 juin

Fabriquez vos produits d'entretien écoresponsables à Viverols. De 9 heures à 12 h 30, à la Maison des services de Viverols, fabriquez vous-même vos produits d'entretien : lessive, liquide vaisselle, etc. Vous découvrirez de nombreuses recettes et astuces à refaire chez vous. N'oubliez pas d'apporter un petit contenant pour repartir avec votre préparation ! Infos pratiques : Maison des services Au Public, Viverols, tout public. ■

➔ **Pratique.** Retrouvez le programme complet sur ambertlivradoisforez.fr

CE WEEK-END

À AMBERT...

ESSAI DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES, À LA BASE DE LOISIRS. Aujourd'hui, sur le parking de la base de loisirs Val Dore, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, essai gratuit.

BALADE EN VTT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, À LA GARE. Aujourd'hui, balade encadrée en VTT à assistance électrique d'une durée d'1 h, réservée aux personnes de 16 ans et plus : départs à 14 h et 16 h sur le parking de la Gare, inscriptions au 04.73.72.71.40.

VÉLO. Dimanche, 72^e circuit des Monts du Livradois, souvenir Jacky-Champeix, du Vélo Club Ambertois, départ devant la mairie, à 13 h 30.

... ET AILLEURS

ARLANC. Jusqu'à mardi, à la salle d'accueil du Jardin pour la Terre, « exposition durable » de photos des diverses créations végétales et exposition des « arbres à souhaits pour la terre »

réalisés par les enfants des accueils de loisirs d'Ambert. Gratuit. Tél. 04.73.95.00.71.

CUNLHAT. Aujourd'hui à 20 h 30, promenade à la rencontre des chauves-souris à travers diverses activités ludiques. Chaussures fermées, vêtements chauds et lampe torche conseillés. Rendez-vous à la salle du plan d'eau. Tout public. À partir de 7 ans. Durée 2 h. Places limitées, inscription obligatoire au 04.73.72.71.40.

DORANGES. Dimanche, à partir de 9 h et jusqu'à 16 h, randonnée de l'association des parents d'élèves de l'école de Doranges et Saint-Alyre-d'Aranc. Parcours pédestres de 7, 13 et 20 km. Possible en marche ou en trail non chronométré. Possibilité de se restaurer à la salle des fêtes avec plateaux préalablement réservés. Renseignements et réservations au 06.60.93.24.91 ou 06.18.03.14.85.

LA FORIE. Dimanche, 1^{er} troc aux plantes, sur le parvis de l'église, de 10 h à 18 h. Graines, plants, fleurs, légumes, revues, pots, outils. Repli à la salle des fêtes si mauvais temps.

MARAT. Dimanche, loto du club de l'amitié, à 14 h à la salle des fêtes. Vente des cartes des

13 h.

MARSAC-EN-LIVRADOIS. Aujourd'hui à 8 h 30, nettoyage des berges du ruisseau de Chodernolles, de déchets provenant d'une ancienne usine qui récupérait du caoutchouc pour fabriquer des semelles. Se munir de gants, botes ou cuissardes. À l'issue, apéritif offert par la commune. Rendez-vous à 300 m après la sortie du village, en direction de Grandrêt, route D 252. Public dès 14 ans, durée 3 h. Places limitées, inscriptions obligatoires au 04.73.73.71.40. Dimanche, « Balade du journal *La Montagne* » départ de 9 h à 10 h 30, salle de la Petite Vitesse. Circuits proposés : balade bleue (1 h), départs de 9 h à 10 h 30, 4,1 km, dénivelé 29 m ; balade jaune (2 h), départs de 9 h à 10 h 30, 8,5 km, dénivelé 109 m ; balade verte (3 h), départs de 9 h à 10 h, 12,5 km, dénivelé 260 m. Ravitaillement sur les circuits vert et jaune et apéritif à l'arrivée. Gratuit.

D'aujourd'hui jusqu'au 23 juin, « Dessine-moi un mouton » fête ses dix ans « Sept », les samedis de 15 h à 18 h, les dimanches de 10 h à 12 h, et de 15 h à 18 h.

Dimanche, conférence sur la pie-grièche à 14 h,

à la salle communale au « 7 », suivie d'une sortie pédestre d'observation. Prévoir de bonnes chaussures et des jumelles. Tout public, à partir de 7 ans. Durée 2 h.

SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE. Jusqu'au 28 juin, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, mairie, exposition des Estampes d'Irene Weiss, illustratrice argentine, à partir de contes d'Henri-Pourrat, tel. 04.73.95.70.22. Aujourd'hui et dimanche, braderie à la Ressourcerie, de 9 h à 18 h. Aujourd'hui à 14 h, découverte des abeilles avec Apis Ambert. Rendez-vous au rucher pédagogique, site des Servas. Prévoir des chaussures fermées. Tout public, à partir de 6 ans. Durée 2 h. Places limitées, inscriptions au 06.01.77.72.98.

SAINT-ANTHÈME. Aujourd'hui, à 21 h, à la Jasserie du Coq Noir, au Grand Genèvevri, soirée théâtrale avec la Cie la Maison sur la Colline qui jouera « Les signes d'Irene ». Tel. 04.73.95.47.06.

SAINT-CLÉMENT-DE-VALORGUES. Dimanche,

à 14 h, découverte de la vallée de l'Ance du nord, le monde des insectes aquatiques et les prairies. Balade facile de 2 km. Rendez-vous devant l'église. Prévoir des chaussures de marche. Public familial. Durée 2 h.

SAINT-GERMAIN-L'HERM. Jusqu'au 3 juin, au Colibri, « expo ateliers numériques » réalisée par les ateliers des médiathèques du Haut-Livradois et de l'Adad ; vernissage aujourd'hui à 11 h, tel. 07.84.47.53.78 ou 04.73.72.06.60.

SAILLANT. Aujourd'hui dès 15 h, ciné-goûter à la ferme de M. Garrier, éleveur laitier bio, à Hauteville. Projection du *Grand méchant Renard* suivi d'un goûter de produits locaux. Public familial, durée 1 h 20, inscription obligatoire au 04.73.72.71.40.

SAINT-JUST. Jusqu'à dimanche, de 14 h 30 à 18 h 30, 5^e salon de peinture « Saint-Just en art », sculpture et photo, à la salle des fêtes. Entrée libre.

THIOLIERES. Aujourd'hui, à la salle des fêtes, à 20 h 30, avec le Bief théâtre « Éléphants » par la Cie Mushotoku Warai. Tarif 11 € et 7 €, tel. 04.73.82.16.59.

Un sarcastique greenwashing

SAINT-BONNET-LE-CHASTEL. Dans le cadre de la Semaine durable, le château de Saint-Bonnet-le-Chastel accueillait mardi dernier la compagnie de théâtre de rue Les Boudeuses. Invitées par la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, les trois actrices ont donné leur spectacle participatif et gratuit, *La Criée de la rue verte*. Avec leur ton sarcastique, leur tuba et leur bandonéon, elles ont, tour à tour, inquiété et ravi le public. Une manière de remettre de la joie dans tous les petits efforts à faire pour le bien-être de la planète et de ses habitants, actuels comme futurs, du Livradois.



CUNLHAT ■ À l'occasion de la journée d'intégration destinée aux 16 CM2

Partage d'expériences au collège

À l'occasion de la journée d'intégration des CM2 au sein du collège, leurs aînés leur ont présenté le résultat d'une année de travail. Théâtre, écriture et même compostage des déchets.

C'est à l'occasion de la journée d'intégration des 16 CM2 de Cunlhat, La Chapelle-Agnon et Bertignat que les 6^{es} du collège Lucien-Gachon de Cunlhat ont présenté la pièce *Les rois du monde* d'Hélène Vignal.

Une chanson présentée à Cunlhat, le 18 juin

L'atelier de théâtre encadré par Hélène Andrieu, Angélique Olmez et Irène Vincent et par l'association Acteurs, Pupitres et Compagnie a permis aux 23 élèves de se préparer pour trois représentations à Cunlhat, Saint-Amant-Roche-Savine et Saint-Dier et en Gare de l'Utopie, à Vertolaye.



ÉDUCATION. Les 6^{es} du collège Lucien-Gachon ont accueilli les CM2, le 3 juin dernier, pour une journée d'intégration riche en échanges.

Quant aux 3^{es}, dans le cadre de l'Enseignement pratiques interdisciplinaires, ils ont participé au projet Métissages et minorités. Il s'agit d'un travail d'écriture sur le métissage et les inégalités développés dans chacune des disciplines. Ce travail a abouti à la création d'une chanson supervisée par les professeurs et Cyril Amblard. Un clip a été enregistré par les

élèves et sera diffusé lors de la représentation de la chorale le 18 juin à Cunlhat. Les élèves y chantent ainsi qu'« on ne veut plus entendre le bruit de ces chaînes, le racisme se répand dans le feu de la haine. Au fond de l'orage, les cris pour la liberté, 2019, il est grand temps d'avancer ».

Enfin, dans un autre registre, les 6^{es} ont appris aux

CM2 à composter les déchets de la restauration scolaire en partageant les connaissances acquises en cours d'année via des ateliers dans le cadre du dispositif Établissement témoin porté par la communauté de communes Ambert Livradois-Forez et le Valtom. Des équipes ont également été formées au compostage pour que cette démarche devienne pérenne. ■



ALF veut généraliser le compostage individuel et collectif

AMBERT LIVRADOIS-FOREZ. Le tri des biodéchets est l'un des axes envisagés pour maîtriser la hausse à venir du coût de traitement des ordures. **PAGE 21**

Ambert → Vivre sa ville

POLITIQUE ■ Une information donnée au conseil d'Ambert Livradois-Forez jeudi soir

Le compost pour tout le monde

Toujours dans le but de maîtriser le coût de gestion des déchets, Ambert Livradois-Forez veut généraliser le compostage.

Alice Chevrier
alice.chevrier@centrefrance.com

C'est un sujet qui agite les collectivités territoriales en général, et Ambert Livradois-Forez en particulier : les déchets. Il en a encore été question lors du conseil communautaire qui s'est tenu jeudi soir à Chambon-sur-Dolore. Face à la hausse annoncée de la Taxe Générale sur les Activités polluantes, la collectivité doit prévoir des mesures pour maîtriser le coût de gestion des déchets. Parmi les différents axes envisagés, c'est celui sur les biodéchets qui a été détaillé en conseil, par François Fourmioux, responsable du service (*).

1.732 tonnes d'eau par an incinérées aujourd'hui

Les déchets organiques représentent 2.170 tonnes annuelles sur les 6.200 tonnes d'ordures ménagères produites sur le territoire. 75 % proviennent des ménages. Ils représentent 10 % du budget global des déchets, soit 353.000 € en 2019. « Ces déchets sont composés à 80 % d'eau. Donc aujourd'hui, on incinère 1.732 tonnes d'eau par an, à 160 € la tonne ! », souligne le technicien. L'obligation réglementaire prévoit un tri des biodéchets à 100 % en 2024, mais étant donné qu'après toutes ces années de développement du tri



PARTAGÉ. Un composteur bien géré ne génère pas d'odeur, c'est pour cela qu'il est possible d'en installer en ville. PHOTO D'ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

du plastique, seul un habitant sur deux le fait aujourd'hui sur ALF, « l'objectif rationnel » pour les biodéchets est fixé à 59 %.

Pour atteindre ce but, il n'est pas envisagé une collecte des biodéchets. Ce ne serait pas du tout une façon de faire des économies, puisque le coût de la collecte des déchets aujourd'hui – entre l'essence, les camions, le personnel etc. – c'est 50 % du coût de gestion des déchets.

Non, la solution va bien sûr porter sur le compostage. En

profitant du fait que 80 % des habitants ont un jardin. 1.790 composteurs individuels ont déjà été distribués ces 10 dernières années. Avec ces nouveaux objectifs, ce sont 3.360 autres composteurs qui devront être fournis aux particuliers d'ici 2025. Ils seraient soit mis à disposition gratuitement en restant propriété d'ALF et l'utilisateur devra suivre une formation, soit vendus.

Pour les habitants sans jardin, des composteurs collectifs se-

ront déployés dans les villages et dans les quartiers. Les structures touristiques comme les campings en seront aussi dotées. Les établissements (écoles, Ehpad...), les restaurants, les métiers, sont aussi concernés.

232.000 € d'économie par an

Une action sur l'anti-gaspillage sera aussi menée, afin de ne pas produire les déchets.

Quant aux déchets verts, le broyage et la sensibilisation des usagers afin de faire évoluer leur pratique de jardinage (laisser l'herbe coupée sur place au lieu de l'apporter en déchetterie par exemple) vont être encouragés. L'objectif est de baisser de 10 % leur volume en déchetterie.

Ces actions ont un coût : l'investissement matériel et la nécessité d'embaucher. Les élus ont accepté de créer deux postes à temps plein au 1^{er} janvier 2020 afin d'accompagner cette politique sur les biodéchets (une abstention) et le Valtom financera au moins un demi-poste supplémentaire sur cette mission. Mais ces actions permettront d'économiser chaque année 232.000 € de traitement. Et comme les ordures produiront moins d'odeur, il peut aussi être envisagé de baisser la fréquence des collectes et ainsi le coût...

Ces actions seront soumises au vote en septembre. ■

(* Ces mesures sont la déclinaison locale du schéma territorial porté par le Valtom.

AUTRES DOSSIERS

Toi et Toits

L'association Toi et Toits a été créée par des habitants du Livradois-Forez en 2018 avec l'objectif de promouvoir les énergies renouvelables par notamment l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments privés ou publics. En mai 2019, l'association s'est transformée en Scic. Les habitants, les collectivités, les entreprises etc. peuvent prendre des parts sociales. Afin de soutenir cette dynamique, l'exécutif a proposé en conseil qu'ALF acquiert 30 parts à 50 €. La proposition a été largement acceptée, avec une opposition et une abstention. Mais elle a valu ce commentaire du maire Christian Alexandre : « À Viverois, toutes les demandes d'installation de panneaux solaires ont été refusées par les Architectes des Bâtiments de France, même pour les parties de toits qui ne se voient pas. »

Fpic

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Depuis sa création en 2017, le territoire d'ALF en est bénéficiaire : il reçoit de l'argent. Il faut ensuite décider de sa répartition, entre la communauté de communes et ses communes membres. Chaque année, cette question fait débat au sein de l'assemblée. A nouveau à l'ordre du jour jeudi, l'exécutif a proposé une réversion intégrale du Fpic à ALF, soit 912.967 €. Mais l'unanimité nécessaire était loin d'être atteinte. La seconde proposition prévoyait un partage avec les communes et une part pour ALF de 507.644 €. C'est cette formule qui a été acceptée, avec neuf oppositions (la majorité des deux tiers suffisait).

Amiante

À la toute fin des débats, le président Jean-Claude Daurat a informé l'assistance que les locaux qu'ALF occupe à la Cité administrative à Ambert « sont amiantés et que cela génère de l'inquiétude parmi le personnel. » Les travaux de désamiantage pourraient obliger les équipes à quitter les locaux « dans les mois à venir » sans qu'un lieu ne soit aujourd'hui trouvé pour les accueillir. La solution du Coral se heurte à la présence de lycéens et d'apprentis notamment. « Une possibilité à vérifier, a précisé le président. Il faut qu'on trouve une solution, mais ce n'est pas simple. »

Douze jeux d'eau remplaceront la pataugeoire

Alors que les travaux de la piscine d'Ambert touchent à leur fin pour une ouverture en septembre (notre édition de mardi), un autre chantier démarrera à la rentrée suite à l'approbation des élus, jeudi en conseil.

Il s'agit du changement des espaces extérieurs qui n'était pas prévu initialement dans les travaux. Les équipements, la pataugeoire notamment, se sont avérés vétustes et « ne correspondaient plus aux attentes de la population et des jeunes », a estimé Jean-Claude Daurat. Le président d'ALF a expliqué ne pas avoir voulu « décevoir » le



EXTÉRIEURS. Ces travaux supplémentaires ont été validés à l'unanimité. IMAGE DE SYNTHÈSE ARCHITECTURE MMA ET PIL ARCHITECTURE

public en laissant « des extérieurs vieillots ». À la place de la pataugeoire, douze jeux d'eau seront installés, destinés aux tout-petits jusqu'aux adolescents. La filtration, les sols, les pédilvres seront repris, ainsi que l'accès au toboggan et le carrelage du bain à remous existant. Une zone de casiers sera créée. Et une « clôture légère » sera installée en bord de route.

Ces travaux sont estimés à 599.000 € HT. Ils recevront une aide de la Région (105.000 €) et deux de l'État (132.675 € de DSIL et 126.000 € de DETR). Ils devraient être terminés au printemps 2020. ■

AMBERT CÔTÉ JARDIN

Rendez-vous avec le printemps

Après avoir été délocalisé durant deux ans pour cause de travaux, Ambert Côté Jardin retrouve cette année le jardin public Chabrier pour sa 11^e édition. Le thème choisi pour ce nouvel opus sera Partageons la nature.

► Si la formule restera la même samedi 13 et dimanche 14 avril avec nombre d'animations au jardin public, la manifestation proposera cette fois d'autres rendez-vous répartis sur une semaine.

Animations et découvertes

Mercredi 17 avril, c'est la projection du documentaire *Le potager de mon Grand-père* qui sera proposée à La Façade. À la Maison des Jeunes, un spectacle interactif, *Recto et Verso jardinent* précèdera un goûter Fruits du verger. Le Service Déchets fera découvrir les processus de compostage à travers des rendez-vous quotidiens et l'exposition *Les bêtes du compost*. Enfin, jusqu'au samedi 20 avril, l'exposition *Zéro pesticide dans nos villes et nos villages* sera visible à la mairie.

Mais bien sûr, Ambert Côté Jardin reste le pre-



Après deux ans en centre-ville, l'événement Ambert Côté Jardin va retrouver le jardin Chabrier.

mier rendez-vous printanier de la ville et les animations seront nombreuses samedi 13 et dimanche 14 avril. Le marché aux plantes et aux accessoires de jardin investira le jardin Chabrier tandis que les ateliers succéderont pour tout connaître du jardinage : compostage et jardinage au naturel, jardins voyageurs, fabrication d'objets souvenirs naturels tels que des têtes de gazon ou des sifflets en sureau, tressage

d'épouvantails en osier, de nombreuses idées seront soumises aux visiteurs.

Dimanche, c'est une visite d'un jardin de famille qui sera proposée, agrémentée d'une lecture de poèmes. Un spectacle musical conté sera présenté samedi et dimanche avec Monsieur Jardinote. Jacques Pisselem viendra faire une démonstration de son art : la sculpture sur bois. Et Lady Parapluie investira les bords du bassin

pour une *Parenthèse suspendue*.

Enfin, pour l'occasion, c'est le verger communal qui ouvrira ses portes. Les Ambertois seront invités à se l'approprier pour en prendre soin et faire leur cueillette parmi les 19 espèces de fruitiers présents rue Saint-Joseph.

LAURENCE TOURNEBIZE

Inscriptions. Pour s'inscrire aux ateliers et aux visites il faut s'adresser au Bureau d'Information Touristique au 04.73.82.61.90.

NOUVELLE COLLECTE ?

Est-il possible de faire pareil ailleurs ?

Du côté de Thiers Dore et Montagne, ainsi que d'Ambert-Livradois-Forez, la collecte au porte à porte existe encore. Est-il possible de faire autrement ?

« Il est clair que si l'on veut faire baisser le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le levier principal est de modifier la collecte. On y réfléchit actuellement, et je pense que ce sera un des enjeux important de la prochaine équipe communautaire. »

La question de l'uniformisation ?

Olivier Chambon, vice-président de Thiers Dore et Montagne, en charge des déchets, ne minimise pas pour autant le rôle que doivent jouer les citoyens dans la démarche : « Il faut que les citoyens aient un regard objectif sur le sujet. Bien sûr qu'aujourd'hui ça paraît cher, je suis d'accord, mais c'est le juste prix du service, avec derrière la collecte, des industries de pointe pour valoriser et traiter une tonne de déchets pour 130 €. Donc est-ce que l'on est capable d'avoir un peu moins de confort pour apporter ses



Les comcom sont nombreuses à s'interroger sur le devenir de la collecte des ordures ménagères. (PHOTO : ARCHIVES)

déchets un peu plus loin pour baisser le prix de la collecte ? C'est aussi la question. »

Dans le secteur de Thiers Dore et Montagne, se pose quoi qu'il arrive la question aussi de l'uniformisation. « À Courpière, il existe déjà des points d'apports volontaires. À Puy-Guillaume, ce sont encore des sacs ramassés en porte à porte, continue Olivier Chambon. Doit-on équiper cette ancienne comcom de bacs particu-

liers ? Doit-on mettre des points d'apports volontaires en totalité, en partie, enterrés ou pas ? Nous sommes en pleine réflexion sur tous ces sujets. »

Et le vice-président de couper court à d'autres interrogations : « Cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), c'est un impôt aujourd'hui injuste, qu'on produise ou pas des déchets, car tout le monde la paie. Deuxièmement, sur les points

d'apports volontaires beaucoup se posent la question sur le sort des personnes âgées. Mais si la matière première arrive à un endroit, on pense qu'elle est en mesure d'en repartir. »

Une étude est en cours sur le territoire d'Ambert

Du côté d'Ambert-Livradois-Forez, une réflexion vient d'être amorcée par la mise en place d'une étude en cours, avec l'objectif d'obtenir des analyses chiffrées, pour voir si la collecte en porte à porte, qui représente encore 50 % du budget, est encore viable.

« La tarification incitative est-elle faisable techniquement et pour quel coût ? C'est à l'étude. Devons-nous transformer notre mode de collecte, avec des points d'apports volontaires uniquement ? Comment maîtriser la facture que tout le monde paie ? Autour de cet enjeu majeur pour le prochain mandat, un choix politique devra être fait quoi qu'il arrive », estime François Fournioux, responsable du service déchets à Ambert-Livradois-Forez.

A. C.

3^{ème} trimestre 2019

INTERCOMMUNALITÉ ■ L'autocollant est disponible dans des commerces

Le Stop-pub plus accessible

Le service déchets d'ALF et de nombreux commerçants locaux ont décidé de diffuser largement l'autocollant Stop-pub, que l'on pose sur les boîtes aux lettres.

Saviez-vous qu'apposer un autocollant Stop-pub sur votre boîte aux lettres permet de diminuer vos déchets de 30 kg par an et par foyer ?

C'est en partant de ce constat que le service déchets de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez a souhaité travailler en partenariat avec les commerçants de proximité pour faciliter la diffusion de ce petit geste aux grands effets. L'action Stop-pub existe depuis de nombreuses années mais les habitants ont souvent du mal à savoir où se procurer cet autocollant.

Il faut savoir que n'importe quelle mention « Stop-pub » collée sur la boîte aux lettres, même la plus artisanale, permet de ne plus recevoir de publi-



STOP-PUB. On peut maintenant trouver l'autocollant dans la plupart des commerces.

cités, cependant un bel autocollant est souvent plus visible.

Il est possible de retrouver les autocollants Stop-pub dans les mairies ou à la communauté de communes mais l'originalité de l'opération consiste

dans l'active participation des commerçants de proximité : à présent, on peut également trouver le Stop-pub dans les boulangeries, boucheries, tabac, salons de coiffure... de proximité et partenaires

de l'opération. 95 % des commerçants ont joué le jeu et accepté avec plaisir le présentoir, à l'instar de Chantal Carle Ferry qui dirige plusieurs salons de coiffure sur le territoire et a installé un présentoir dans chacun d'eux. ■

VIVEROLS ■ Compostage et jardinage au programme de l'année

Les écoliers présentent leur projet

Un projet scolaire sur le compostage et le jardinage s'est déroulé tout au long de l'année. Il a été présenté in situ. Une belle façon de conclure l'année.

Ce fut une belle façon de finir l'année scolaire, l'aboutissement d'un projet, jeudi 4 juillet, à Viverols. Plus de 35 personnes se sont réunies autour du jardin des écoliers, avant de gravir le chemin des Écoliers, pour découvrir le composteur de quartier, derrière la mairie.

« Face aux problématiques de réduction de déchets (notamment les restes de repas) et de recherche d'amendements naturels pour nourrir le jardin pédagogique entretenu près de l'école, l'enseignante Mme Gazet et le service déchets ont imaginé un projet scolaire sur le compostage et le jardinage. Il s'est déroulé tout au long de l'année », a indiqué Marie Chizelle du service déchets.



INAUGURATION. Les écoliers et Marie Chizelle, à droite, présentent le double projet.

En plus de la recette du compost, les élèves ont bénéficié d'interventions du service déchets afin de réaliser l'aménagement de leur jardin, grâce à des déchets verts et des objets glanés à la déchetterie de Viverols.

Paillage, tressage, treillage, tipis, bordures et chemins ont été créés. Les enfants ont été sollicités pour la réalisation de panneaux signalétiques grâce

à des cours de dessins dispensés par Cécile Béguet, prestataire pour la Communauté de communes sur ce projet.

Après une année bien remplie autour de projets « citoyens », les élèves de l'école sont devenus acteurs d'un jour, lors du tournage d'un petit documentaire réalisé par Cécile Béguet, pour valoriser leur projet jardin et compost. Il sera disponible dès la ren-

trée, sur le site internet de la Communauté de communes ALE. ■

A noter. En parallèle, la mairie avait souhaité l'installation d'un composteur pour les habitants du bourg. Après un verre de l'amitié, le service déchets a remis les seaux de collecte pour la pratique du compostage de quartier. Les habitants souhaitant composter peuvent se rendre à la Maison des Services de Viverols pour obtenir des informations et/ou un seau de collecte. Contact : service déchets de la Communauté de communes au 04.73.82.76.91.

TOURS-SUR-MEYMONT

Un composteur de quartier pour réduire les déchets



TRI. Lors de l'inauguration en juin, les enfants sensibilisés ont expliqué aux adultes le fonctionnement du composteur.

La commune, en partenariat avec la communauté de communes Ambert Livradois Forez, s'est dotée d'un composteur de quartier installé sur la place de l'ancienne Poste. Cet équipement permet aux personnes qui n'ont pas de jardin de trier les déchets organiques et d'alléger ainsi leurs poubelles.

Ce choix s'inscrit dans un contexte d'augmentation du coût de traitement des déchets. Les collectivités tentent donc de réduire leur volume.

Précédemment, la commune avait fait le choix de mettre en place un bac réservé aux déchets verts, installé à proximité de l'entrée du cimetière. ■

TOURS-SUR-MEYMONT

Un composteur de quartier a été installé

Il y a quelques semaines a eu lieu l'inauguration d'un composteur installé sur la place de l'ancienne Poste à Tours-sur-Meymont. Cette inauguration s'est faite en présence de la population, de Marie Chizelle en charge de la gestion des déchets à la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez et des enfants de l'école encadrés par leurs deux institutrices Margot Josien et Pauline Prat.

Une personne sur trois ne fait pas le tri sélectif

En préambule le maire, Pierre Faure, a rappelé que le coût de la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, s'élève à 337 € par tonne soit 75 € par habitant et par an sur le territoire d'Ambert-Livradois-Forez. Ce coût est supporté en partie par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui est basée sur le foncier bâti et dont le taux est de 12,20 %.

Afin de maîtriser le montant de cette dépense il est donc primordial de trier les poubelles. L'analyse



Les enfants ont expliqué aux adultes le fonctionnement du dispositif.

des ordures ménagères récoltées en 2016 démontre cependant que 30 % de leur contenu est constitué de déchets recyclables ce qui signifie qu'une personne sur trois ne trie pas encore mais que 31 % du poids des ordures ménagères est constitué de biodéchets. À compter de 2025, la loi sur les biodéchets imposera leur dé-

tournement des ordures ménagères. Pour toutes ces raisons il est indispensable de se préparer pour l'avenir en s'efforçant de trier mieux et plus.

La commune a fait le choix de mettre en place un bac réservé aux déchets verts actuellement fonctionnel à proximité de la porte d'entrée du cimetière. Aujourd'hui c'est un composteur destiné aux

déchets organiques qui vient d'être installé. Cet équipement permettra aux personnes n'ayant pas la place de mettre un composteur dans leur jardin de se débarrasser de ce type de déchets et d'alléger les poubelles.

Les enfants de l'école se sont fait une joie d'expliquer aux adultes présents le fonctionnement de cette nouvelle installation.

ENVIRONNEMENT

Une journée pour comprendre la gestion des déchets



VERNÉA. La découverte du site sera au programme de cette journée.

Le service déchets de la communauté de communes ALF, organise une journée pour comprendre et voir comment sont gérés les déchets, jeudi 12 septembre.

Rendez-vous à 9 heures, devant la déchetterie d'Ambert, pour la visite des cinq sites du Poyet : déchetterie, centre de tri Claustre Environnement, quai de transfert des ordu-

res ménagères, centre d'enfouissement des déchets et plateforme de compostage. Après un repas « tiré du sac » (boissons offertes sur place), départ pour la visite du site Vernéa. De 13 heures à 18 heures, découverte du Pôle multi-filières (incinérateur). ■

➔ **Inscriptions.** Contacter le 04.73.82.76.91.



ACHAT D'UN COMPOSTEUR. Il n'y a pas de doute, si je veux que le poids de ma poubelle diminue, il faut que je trie mes déchets. Et notamment les déchets organiques, grâce à un composteur. Cela tombe bien puisque je vais déménager de Clermont-Ferrand, où je n'avais pas de jardin, direction Tours-sur-Meymont, où j'en aurai un. Et je compte bien utiliser cet espace pour faire un potager. Donc le compost me sera très utile. Pour me procurer le fameux composteur, direction www.valtom63.fr/composteur. En quelques clics, j'ai fait l'acquisition d'un composteur en bois, de 300 litres, fourni avec un bioseau, le tout pour 32,50 €, livré au siège de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Maintenant, il n'y a plus qu'à le remplir.

4^{ème} trimestre 2019

Ambert → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ Le Schéma de gestion des déchets organiques adopté par le conseil communautaire d'ALF

ALF part en guerre contre les déchets



TRI. Ambert Livradois Forez veut améliorer ses objectifs de tri des déchets dans la poubelle jaune, mais aussi ceux concernant les biodéchets.
PHOTO D'ARCHIVES FRED MARQUET

Plus de tri, moins de gaspillage et de biodéchets dans les poubelles : Ambert Livradois Forez veut accélérer son action pour une meilleure gestion de tous les déchets.

Fanny Guiné
fanny.guine@centrefrance.com

Le ton est donné depuis plusieurs mois sur le territoire d'Ambert Livradois Forez : le tri et la valorisation des déchets doivent être une priorité de la collectivité et par ricochet des habitants.

Lors du conseil communautaire, organisé jeudi dernier à Saint-Ferréol-des-Côtes (notre édition du 28 septembre), les élus se sont penchés sur le rapport d'activité 2018 du service d'élimination des déchets. Si les tonnages liés au ramassage de déchets recyclables sont en hausse (25 tonnes de biodéchets recyclés, une hausse de 40 %,

4.310 tonnes de déchets valorisés en déchetterie soit + 17 %, ce n'est pas encore suffisant. Un gros coup d'accélérateur devrait se produire naturellement à partir du 1^{er} janvier 2021, avec la mise en place au niveau du département, de l'extension de tri à l'ensemble des déchets plastiques, en lien avec le Valtoin. « Les barquettes, les pots de yaourt, tous les plastiques qui n'étaient pas valorisables le seront en 2021 et les consommateurs n'auront plus de doute : tout ira dans la poubelle jaune », précisait Jérôme Tournier, du service techniques d'ALF, rajoutant que le territoire était « à un moment charnière pour le traitement des déchets ».

Atteindre 65 % de déchets valorisés

Les objectifs sont eux aussi fixés : atteindre 65 % de déchets valorisés, réduire de 10 % la quantité de déchets collectés, détourner 59 % des biodéchets des ordures ménagères. Le tout

pour respecter les réglementations et l'environnement, et surtout maîtriser les coûts, une tâche de plus en plus compliquée pour les collectivités, avec la hausse annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), notamment.

Des études sont donc lancées sur tous les axes possibles d'action pour faire baisser le poids des poubelles. Une étude sur l'opportunité d'une tarification incitative est en cours et sera rendue fin 2019. Une autre pour

optimiser la collecte en transformant notamment les traditionnelles tournées pour faire baisser les charges devrait être lancée l'an prochain.

Sensibiliser les habitants au compostage

Enfin, un effort va être enclenché pour optimiser la réduction, la valorisation et les coûts des biodéchets. Objectif : réduire la part de biodéchets, qui pèsent actuellement 30 % des ordures dans la poubelle. Présenté en

EN CHIFFRES

554 kg

C'est le poids des déchets d'un habitant d'ALF, par an, en 2018.

15.290 tonnes

C'est le poids de déchets collectés en 2018 sur le territoire d'ALF. Parmi ceux-ci, 6.223 tonnes d'ordures ménagères (+0.2 %), 1.341 tonnes d'encombrants (- 9 %).

1 sur 2

Seul un emballage sur deux est recyclé. Les textiles sont aussi dans le viseur : un textile sur quatre est recyclé, chaque habitant jette encore 13 kg de vêtements par an aux ordures ménagères.

133 €

C'est le tarif moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par local (foyer, entreprise, maison secondaire).

Consignes plastiques : « Il faut s'insurger »

Durant la présentation du rapport d'activité 2018 concernant la gestion des déchets, le président d'ALF, Jean-Claude Daurat, a fait une parenthèse pour évoquer l'actualité récente et la proposition du gouvernement de mettre en place une consigne pour les bouteilles en plastique. Pour le président d'ALF, cette mesure, si elle venait à être appliquée, serait une grave erreur, et un coup porté encore aux finances des collectivités. « Au lieu que les bouteilles plastiques arrivent chez nous et soient recyclées et valorisées, la collecte serait au profit des distributeurs. Ce n'est pas une économie réelle pour le consommateur puisque l'on serait obligé de répercuter la perte de recette sur la taxe d'ordures ménagères. Il faut s'insurger contre cette disposition ». Vendredi dernier, les sénateurs ont rejeté cette mesure phare du projet de loi sur l'économie circulaire. ■

juin, le Schéma territorial de gestion des déchets organiques (STDGO) a été adopté jeudi dernier par le conseil communautaire et va donc être décliné sur le territoire, de 2020 à 2025.

La lutte contre le gaspillage alimentaire passera donc par « plus de communication vers les foyers, et la mise en place de composteurs ». Des opérations de sensibilisation et des « opérations de jardinage au naturel » devraient être menées sur le territoire, ALF prévoit l'installation de 3.840 composteurs individuels de jardin, 117 composteurs en établissement ou encore 170 composteurs de quartier. Afin de gérer la mise en œuvre de ce plan, ALF propose aussi la création de deux équivalents temps plein (dont une personne mise à disposition par le Valtoin) et le maintien de 0.8 ETP déjà en place en interne. L'ensemble de ces actions sur les biodéchets devraient permettre d'économiser 232.000 euros chaque année. ■

ENVIRONNEMENT ■ Un point d'étape dans la démarche « Zéro Phyto » était organisé, mardi dernier, à Vertolaye
Les allées du cimetière pour cadre de la réunion de travail

La communauté de communes Ambert Livradois Forez a convié les employés communaux et les maires ou leurs représentants des 56 communes, à une journée de travail, mardi dernier, à la salle Marius-Ferrier à Vertolaye.

Une quarantaine de communes adhérentes étaient présentes ; cinq ou six autres sont venues se renseigner. Une dizaine de communes sur le territoire n'emploient pas de produits phytosanitaires. Cette démarche « Zéro Phyto », accompagnée par le réseau Fredon avec sa technicienne, Lucie, est mise en place depuis un an.

Cette réunion était un point d'étape orchestré par Marie, Ni-



colas, Jérôme et Fabien. Le sujet principal était la gestion alternative pour l'entretien des ci-

metières, avec zéro pesticide. Le tout assorti d'une visite de celui de Vertolaye, sous la houlette de

Marc Ménager, adjoint au maire. L'enherbement, la végétalisation, le fleurissement apportent leur lot de satisfactions même si cela n'est pas parfait. Les tombes abandonnées, les entre-tombes bien souvent envahies de mauvaises herbes et arbustes en faussent la vision agréable. Des composteurs ont été mis en place et permettent le tri des végétaux, des terres et plastiques afin de ne pas envoyer ces derniers à l'incinérateur.

Trois nouvelles communes

La gestion des déchets organiques était aussi à l'ordre du jour. Les collectivités locales, les établissements scolaires et de

santé, commerces, restaurations, entre autres, sont accompagnés par les services qui proposent le compostage de grande capacité et des restes alimentaires, notamment.

L'après-midi a permis d'aborder la question de la mutualisation, sur réservation, du matériel de désherbages, de broyage et le suivi des sites. À noter que trois nouvelles communes (Augerolles, Saint-Eloy-la-Glacière, Thiolières) ont adhéré à la charte d'entretien des espaces publics. ■

► **Pratique.** Service déchets Ambert Livradois Forez, site Anno-Rodier, 63600 Ambert, tél. 04.73.82.76.91 ; e-mail : déchets@ambertlivradoisforez.fr

Ambert → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ Ambert Livradois Forez veut inciter ses habitants à la réduction des déchets

« Il faut passer du jetable au durable »

La Semaine européenne de réduction des déchets revient du 16 au 24 novembre. Pour l'occasion, Ambert Livradois Forez multiplie les animations et ateliers pour délivrer conseils et astuces.

Depuis une dizaine d'années, le Service déchets profite de la Semaine européenne de réduction des déchets pour sensibiliser encore un peu plus les habitants du territoire à la nécessité de réduire leur quantité de détritus. Une occasion aussi de mettre en lumière des pratiques dont on ne parle pas forcément le reste de l'année : « On veut mettre l'accent sur l'éco-consommation, explique François Fournioux, responsable du Service déchets d'ALE. On peut par exemple privilégier les achats de produits en vrac, ou bien faire réparer un objet au lieu de le jeter et de racheter du neuf. »

Anticiper la disparition totale des gobelets jetables

Des habitudes que nos grands-parents avaient au quotidien et que notre société nous a un peu fait oublier depuis quelques décennies. « Il faut que nous passions du jetable au durable, in-



COMPOSTAGE. Pour optimiser les déchets alimentaires et réduire les ordures ménagères.

siste François Fournioux. On peut aussi faire certains produits soi-même. L'autre avantage, c'est que ces recettes maison sont moins nocives pour la santé. »

Pour mettre ces conseils en application, le Service déchets organisera entre autres un atelier de fabrication de savon suivant la méthode de saponifica-

tion à froid. « On travaille aussi avec le prêt de gobelets réutilisables pour les associations, ajoute François Fournioux. Cette année, ce sont 112 prêts qui ont ainsi pu être réalisés. Et nous avons acheté une laveuse qui sera louée lors de grandes manifestations. Avec cet équipement, on lave 80 gobelets en deux minutes. Le but, c'est

d'anticiper la disparition totale des gobelets jetables qui interviendra au 1^{er} janvier prochain. »

Pour favoriser la réparation plutôt que le rachat systématique, le Service déchets s'associe également avec le Repair Café créé en 2018, et souhaite valoriser les initiatives comme la Ressourcerie ou l'atelier de réparation de vélos instauré dans le nouveau local des Lococotiers, rue de Goye. « Nous voulons faire connaître toutes les structures qui ont une activité en faveur de la réduction des déchets et ce auprès du plus grand nombre. »

Le territoire est « dans les bons élèves »

La réduction des déchets passe aussi par le compostage. Ce geste évite en effet de mettre dans les ordures ménagères des épluchures ou restes de repas. « Les épluchures sont faites de 80 % d'eau, détaille le responsable du Service déchets. Si on les met dans les ordures ménagères, elles seront incinérées. On incinérera donc de l'eau, ce qui est un non-sens. Ça représente 1.700 tonnes par an, à 160 euros la tonne ! » Même constat pour les cendres des poêles qui sont parfois versées dans les ordures ménagères, et qui donc vont elles aussi rejoindre l'incinérateur. « On jette tout et n'importe quoi », remarque François Fournioux.

Toutefois, des efforts ont été notés sur le territoire : « De 7.200 tonnes d'ordures ménagères

en 2010, on est passé à moins de 6.000 en 2019. Il y a un net progrès. Sur le territoire d'ALE, on est plutôt dans les bons élèves. À ce jour, on est à 225 tonnes en moins par rapport à la même date de 2018, ce n'est pas rien ! Et le tri sélectif est lui en constante augmentation. »

Des résultats encourageants et qui montrent bien que l'on ne doit pas relâcher nos efforts. « Le Service déchets, ce sont 15.000 tonnes traitées sur une année, tout confondu, reprend François Fournioux. La loi dit que pour 2020, on doit faire baisser ce chiffre de 10 %. L'objectif, c'est donc de générer le moins de déchets possible. » ■



« De 7.200 tonnes d'ordures en 2010, on est passé à moins de 6.000 en 2019. »

FRANÇOIS FOURNIOUX Responsable du service déchets

Un programme d'animations pour des solutions faites maison

Durant la Semaine européenne de réduction des déchets, du 16 au 24 novembre, le Service déchets d'Ambert Livradois Forez a concocté un programme d'animations pour aider les habitants du territoire à mieux consommer et donc à générer moins de déchets.

Différents ateliers et rendez-vous gratuits et ouverts à tous sont au programme, à Ambert et alentour, à partir de ce samedi et jusqu'au vendredi 22 novembre.

Atelier de réparation de vélos. Le samedi 16 novembre, de 14 heures à 18 heures, un atelier



ZÉRO DÉCHET. Une sensibilisation pour consommer mieux, comme en achetant des produits en vrac, est organisée dans plusieurs supermarchés.

pour apprendre à réparer soi-même son vélo est organisé aux Lococotiers, au 38 rue de Goye à Ambert.

Sensibilisation à l'éco-consommation dans les supermarchés. Le lundi 18 novembre, de 9 heures à 17 heures, au Super U d'Arlanc puis le mardi 19 novembre, de 9 heures à 17 heures, au Carrefour d'Ambert et enfin le jeudi 21 novembre, de 9 heures à 17 heures, à l'Intermarché d'Ambert : les agents du Service déchets iront à la rencontre des clients pour échanger sur l'éco-consommation, la réduction des ordures ménagères, le tri, le

compostage... et livrer différentes astuces pour moins jeter tout en faisant des économies.

Initiation au compostage. Le mercredi 20 novembre, un café compost est organisé aux résidences Ophis, de 9 h 30 à 12 h 30, avenue du 11 novembre et de 14 heures à 16 heures, rue Pierre de Nolhac, à Ambert.

Atelier de fabrication de savon. Le vendredi 22 novembre, un atelier de fabrication de savon suivant la méthode de saponification à froid est organisé. Il est réservé aux 10 premiers inscrits. Inscriptions par téléphone au 04.73.82.76.91. ■

Ambert → Vivre sa ville

ENVIRONNEMENT ■ Ambert Livradois Forez incite la population au recyclage des déchets de façon ludique

Un jeu concours pour trier le plastique

Du 1^{er} au 9 décembre, les habitants d'Ambert Livradois Forez pourront tenter de remporter des bons d'achat en triant leurs bouteilles en plastique.

Fanny Guiné
fanny.guine@centrefrance.com

« Plus vous trier, plus vous avez de chance de gagner ! » Déterminez-vous, il ne s'agit ni d'une annonce de la Française des jeux, ni celle d'une grande marque pour se ruiner sur la dernière promo d'un magasin de vêtements... Mais bien la future campagne d'Ambert Livradois Forez (ALF). Les habitants du territoire ambertois vont apercevoir cette formule un peu partout, début décembre.

Plus de mille participants en 2018

Comme l'an passé, la Communauté de communes renouvelle l'expérience pour sensibiliser sa population au tri des déchets et des emballages plastiques. Avec, à la clé, des bons d'achat pour les gagnants. « En 2018, ce jeu était lancé au niveau départemental par le Valtom (*le syndicat puydômois de gestion et de valorisation des déchets N.D.L.R.*), qui l'a décliné dans les différentes collectivités. Et cela a été un vrai succès, donc on a souhaité réitérer l'expérience sur le territoire », résume Fran-



TRI. Le jeu concours d'ALF pour trier ses bouteilles en plastique se déroulera du 1^{er} au 9 décembre.

çois Fournioux, le responsable du service déchets à ALF.

Du 1^{er} décembre au 9 décembre, tous les foyers d'ALF pourront participer à ce jeu concours. Pour cela, rien de plus simple : il suffit d'inscrire lisiblement ses coordonnées (nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et adresse email) sur un papier, puis de le rouler et le glisser dans une

bouteille plastique transparente (bouteille d'eau, de jus de fruit...). Enfin, de déposer la bouteille dans un sac jaune présenté à la collecte ou en déchetterie. Une fois collectée, chaque bouteille est mise de côté avant le tirage au sort, prévu le 20 décembre. Le service déchets d'ALF piochera alors au hasard parmi l'ensemble des bouteilles récoltées contenant un papier les

trois heureux gagnants. « Chaque gagnant recevra un bon d'achat de 300 euros à valoir dans les commerces locaux, pour contribuer au consommateur local que la communauté de communes encourage », poursuit le responsable du service déchets.

L'an passé, sur le territoire d'ALF, plus d'un millier de bouteilles avaient été collectées

LES MEUBLES AUSSI

Cette année, le Valtom mobilise les Puydômois autour de la thématique des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). De la vieille table de cuisine au canapé usagé en passant par les chaises en paille dont on ne veut plus... Chaque Français produit en moyenne 26 kg de meubles hors d'usage par an. Sur le territoire du Valtom, près de 3.300 tonnes de meubles hors d'usage sont collectées par an (soit 7 kg par habitant) dans les 36 déchetteries du territoire équipées de bennes Eco-mobilier. Rapporter ces meubles hors d'usage, démontés, présente un intérêt environnemental (94 % de ces meubles sont ensuite recyclés ou valorisés) et économique (la prise en charge d'un meuble déposé en benne Eco-mobilier est assurée par l'éco participation payée à l'achat). Des meubles peuvent aussi retrouver une seconde vie, par le don, la vente entre particuliers ou le dépôt dans des ressourceries, comme celle de Saint-Amant-Roche-Savine.

dans le cadre du concours. « Pendant toute la durée du jeu, nous avons trié 85.000 bouteilles en plastique, dont 1.000 avec un bulletin. C'est pas mal, mais il nous reste du travail. » Ce jeu concours, avec une somme d'argent à la clé, permet d'inciter la population à trier davantage. ■

Pratique. Toutes les infos sur ambertlivradoisforez.fr

AMBERT & CO

ENVIRONNEMENT

Réduire les déchets est une nécessité

Le Service déchets de la communauté de communes profite de cette Semaine européenne de réduction des déchets pour rappeler à la population du territoire les gestes simples à effectuer au quotidien. Quelques habitudes à prendre pour voir la quantité d'ordures diminuer de façon significative.

► Cette Semaine européenne de réduction des déchets du samedi 16 au dimanche 24 novembre a pour but de rappeler les fondamentaux en matière de réduction des déchets. Bien plus qu'une simple nécessité, cette diminution devient une obligation : « En 2020, on devra traiter 10 % de déchets en moins, annonce François Fournioux, responsable du Service déchets d'Ambert Livradois-Forez (ALF). Et au 1^{er} janvier 2024, le compostage deviendra obligatoire pour tout le monde. »



Le compostage des déchets sera obligatoire en 2024.

Diminuer les déchets et prise de conscience

Des mesures qui visent bien sûr à faire diminuer les déchets mais aussi à susciter une forme de prise de conscience. Un exemple concret : quand

on jette des épluchures dans les ordures ménagères (OM), elles partent à l'incinérateur. Et il faut savoir que les déchets de fruits et légumes sont à 80 % constitués d'eau. « On brûle de l'eau pour

un coût de 160 € la tonne, puisque c'est le prix pour incinérer les ordures ménagères, commente François Fournioux, c'est un non-sens. » Que dire de la bonne idée qui consiste à mettre dans les OM des

chandises de poêle ou de cheminée, et ainsi de les destiner à être... brûlées. À moins bien sûr que jetées encore incandescentes, elles ne mettent d'abord le feu aux bords comme c'est trop

souvent le cas. En bref, il devient urgent d'adopter certains bons gestes même si sur le territoire, « on est plutôt dans les bons élèves », note le responsable du service. Mais comme il est toujours possible de s'améliorer, pourquoi ne pas passer du jetable au durable ? Achat d'occasion, réparation des appareils au lieu de leur remplacement systématique, visites au Repair Café, à la Ressourcerie ou à l'atelier de réparation de vélos des Lococotiers pourront s'avérer utiles pour ces petits changements dans le quotidien. Car le territoire offre un large panel en matière de recyclage en tout genre.

8 tonnes de papier en moins avec le Stop Pub

Il est aussi possible de faire soi-même son savon, ses produits d'entretien. En plus, c'est moins onéreux et plus naturel, donc meilleur pour la santé. Côté Stop Pub, ce petit autocollant a permis, en équipant 263 boîtes aux lettres entre 2018 et 2019, d'économiser 8 tonnes de papier qui n'ont pas eu à être traitées. Car la pub dans les boîtes aux lettres,

c'est environ 30 kg par foyer et par an.

Et pour aider les habitants du territoire et en particulier les associations qui organisent des manifestations, ALF a déjà mis en place des gobelets réutilisables depuis quelques années. Ils sont gracieusement prêtés et ce sont quelque 112 prêts qui ont été faits cette année. Pour encore améliorer ce service, ALF va acquérir une laveuse en 2020. La machine permettra de laver 80 gobelets en 2 minutes. « On anticipe la disparition des gobelets jetables programmée au 1^{er} janvier 2020 », précise François Fournioux.

Pour tout savoir sur les bons gestes à adopter en matière de réduction des déchets, rendez-vous jeudi 21 novembre de 9 heures à 17 heures à l'entrée d'Intermarché, sur le stand du Service déchets ALF. Et vendredi 22 novembre pour un atelier de fabrication de savon gratuit. Attention, il n'y a que dix places.

LAURENCE TOURNEBIZE

ATELIER. Inscriptions au 04.73.82.76.91.